



Plan Climat Air Énergie Territorial

Programme d'actions



BL
évolution



Octobre 2022

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| <u>0. Format des fiches action</u> | 3 |
| <u>1. Agir pour un bâti écologique et social</u> | 5 |
| <u>2. Agir pour préserver la ressource en eau</u> | 10 |
| <u>3. Préserver la ressource en bois et optimiser son exploitation, en anticipant les conséquences du changement climatique</u> | 13 |
| <u>4. Développer l'autonomie alimentaire du territoire</u> | 19 |
| <u>5. Développer une économie attractive décarbonée et résolument tournée vers l'avenir</u> | 23 |
| <u>6. Favoriser le développement des modes actifs et des transports alternatifs</u> | 26 |
| <u>7. Promouvoir et valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</u> | 31 |
| <u>8. Agir pour un aménagement durable du territoire</u> | 35 |
| <u>9. Développer l'éco-tourisme</u> | 40 |
| <u>10. Engager les acteurs dans une démarche d'écoresponsabilité</u> | 43 |
| <u>11. Développer les énergies renouvelables et une gestion intelligente de l'énergie</u> | 50 |

Contexte

Description succincte des enjeux liés à cet axe et de son contexte (enjeux principalement issus du diagnostic). Définition du but escompté à travers la réalisation des actions contenues dans cet axe.

| 2 actions | Titres et impact des actions contenues dans cet axe | Impact |
|-----------|---|--------|
| | | ★★★ |
| | | ★ |

Bénéfices attendus sur les leviers d'un PCAET :
 +++ : bénéfice important
 ++ : bénéfice significatif
 + : bénéfice faible
 - : effet neutre

Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Contribution de l'axe (pourcentage) dans l'atteinte des objectifs 2030 en termes d'émissions de GES et de consommation énergétique

Opérations et politiques liées

Autres plans et programmes liés le cas échéant

Bénéfices Climat - Air - Energie

| | | |
|--|--|-----|
| | Adaptation au changement climatique | +++ |
| | Atténuation du changement climatique | +++ |
| | Réduction de la consommation d'énergie | + |
| | Amélioration de la qualité de l'air | + |
| | Energies renouvelables | - |

Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact

Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)

Objectifs chiffrés des actions contenues dans cet axe en termes d'impacts attendus (ordre de grandeur issus du scénario énergétique du territoire – cf. stratégie)
 Ces objectifs doivent être en cohérence avec les niveaux d'ambition des actions (et par conséquent les moyens et leurs objectifs opérationnels propres)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Préconisations relatives aux enjeux environnementaux du territoire – issus de l'évaluation environnementale du plan climat air énergie du territoire

Rappel n° et titre de l'axe

Niveau d'impact de l'action (entre 1 et 3) en termes de contribution aux objectifs PCAET (réduction des émissions de gaz à effet de serre, production d'énergie, adaptation, etc.)



N° et titre de l'action



Niveau d'impact de l'action : ★★★

Si étoile : action phare du PCAET (une par axe)

Si triple logo : Action mutualisée entre les 3 CC

Exemples d'actions

Détails des mesures et de leur mise en œuvre, éléments de contexte propres à l'action



Calendrier :

Temporalité du lancement opérationnel de l'action :

- Court terme : Début du PCAET (2022-2024)
- Moyen terme : Fin du PCAET (2025-2027)
- Long terme : Post-PCAET (PCAET suivant – après 2027)



Porteur

Acteur qui porte la mise en œuvre de l'action, garant de son bon avancement. Le plus souvent, il s'agit de la CCHV.



Partenaires :

Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

Indicateur de suivi : Comment sait-on

Indicateur qui permet de suivre si l'action est bien mise en œuvre

Objectif relatif à l'indicateur ci-contre pour les 6 années du PCAET (doit contribuer à l'atteinte du (des) objectif(s) d'impact de l'axe

Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de l'action (pouvant être répartis entre le porteur et les partenaires) :

- 👤 : Action ponctuelle ; nécessitant moins de 0,5 ETP
- 👤 👤 : Action régulière ; besoins compris entre 0,5 et 1 ETP
- 👤 👤 👤 : Action régulière et de grande échelle ; besoins > 1 ETP d'ici la fin du PCAET

Estimations des moyens financiers pour la mise en œuvre de cette action :

- 💰 : Moins de 10 k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)
- 💰 💰 : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)
- 💰 💰 💰 : Plus de 50 k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...)





Axe n°1 : Agir pour un bâti écologique et social



Contexte

Lors du diagnostic du territoire, nous avons établi que le secteur résidentiel était le plus gros consommateur d'énergie du territoire (43% du total), avec une consommation par habitant presque deux fois supérieure à la moyenne nationale. Les raisons identifiées étaient le chauffage plus important lors de la période hivernale, ainsi que la grande taille et l'ancienneté des logements (80% des logements construits avant 1990). La rénovation thermique et la construction durable sont alors des leviers très importants pour faire baisser la consommation d'énergie du territoire, et devront être un axe prioritaire des actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET. Les opérations de rénovation thermiques pouvant constituer un coût important pour les ménages, il sera important d'accompagner ceux-ci, que ce soit financièrement, techniquement ou administrativement.

| 3 actions | Calendrier | Impact |
|---|-------------|--------|
| 1. Rénover les bâtiments publics, pour des collectivités exemplaires  | Court terme | ★★ |
| 2. Créer une Maison de l'Habitat et de l'Énergie (MHE) à l'échelle des 3 Communautés de Communes ou adhérer à une MHE  | Court terme | ★★★ |
| 3. Adapter les usages dans le bâti existant pour limiter les nouvelles constructions | Moyen terme | ★★ |



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

| Indicateur d'impact | Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET) |
|---|--|
| Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel | - 22 000 tCO2e |
| Consommation d'énergie du secteur résidentiel | - 170 GWh |
| Nombre de logements rénovés (DPE A ou B, BBC) | 10 600 logements individuels et collectifs |
| Part des logements aujourd'hui chauffés au fioul passant à un mode de chauffage décarboné | 3 700 logements |



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

| | |
|--|-------------|
|  Emissions de GES | 40 % |
|  Consommation d'énergie | 58 % |

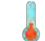






Opérations et politiques liées

PLUi à venir, OPERAT, Programme Habiter Mieux de l'ANAH, Accompagnement CEP du SDEV



Bénéfices Climat - Air - Énergie

| | |
|--|------------|
|  Adaptation au changement climatique | ++ |
|  Atténuation du changement climatique | +++ |
|  Réduction de la consommation d'énergie | +++ |
|  Amélioration de la qualité de l'air | ++ |
|  Énergies renouvelables | + |



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

La rénovation impliquera une hausse des déchets, des nuisances sonores et d'émissions de polluants durant la période de chantiers. Des mesures pourront être prises en amont pour limiter ces incidences.

La rénovation peut aussi engendrer la perte de biodiversité urbaine qui niche dans les combles. Il sera nécessaire d'améliorer la connaissance, d'accompagner les bâtiments identifiés par des professionnels et de communiquer au près du grand public



Action n°1 : Rénover les bâtiments publics, pour des collectivités exemplaires

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ❑ Mobiliser un poste de **Conseiller en Energie Partagée** (CEP) pour accompagner les collectivités (en lien avec l'axe 11 sur les énergies renouvelables). Potentiellement avec le SDEV, avec un CEP mutualisé sur les 3 CC du PETR de Remiremont ou via le CEP du PETR de la Déodatie :
 - Le SDEV proposera, début 2022, aux communes du département qui ne sont pas déjà accompagnées, d'être accompagnées d'un CEP ;
 - Les communes de la CCGHV seront dans la mesure du possible accompagner par le CEP du PETR de la Déodatie ;
- ❑ **Effectuer un diagnostic** des bâtiments, et **rénover en priorité les plus énergivores** ;
- ❑ Accompagner les collectivités dans le cadre du Décret Tertiaire pour mise en conformité rapide sur les objectifs 2030, 2040 et 2050 + pris en main de OPERAT
- ❑ Elaborer une **stratégie à horizon 2050** et mettre en place des actions adéquates pour les bâtiments publics (bouquets de travaux, pilotage, actions de sensibilisation, etc.) rentrant dans le cadre du Décret Tertiaire ;

- ❑ Créer d'ici **2023** une **grille de critères exigeants pour les projets de travaux publics** (luminaires, chauffage, isolation, production d'énergie, etc.) et intégrer cette grille aux documents relatifs aux marchés publics (grille d'évaluation notamment) et aux processus de prise de décision ;
- ❑ **Valoriser les réalisations/rénovations exemplaires** sur le territoire (communication) et favoriser les retours d'expériences ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV ; SDEV ; CEP du PETR de la Déodatie



Partenaires : Ministère de la Transition Ecologique, ADEME, Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD), Communes, Région Grand Est, Diagnostiqueurs certifiés, CAUE, PNR, Département

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---------------------|
| 1. Part des communes accompagnées par le CEP | 1. A définir |
| 2. Part des bâtiments publics en BBC | 2. 40 % |
| 3. Part des projets de travaux publics ayant suivi la grille de critères | 3. 60 % |

| Moyens humains | Moyens financiers | Aides associées |
|--|---|-----------------|
| | | |
| CEP : Entre 1 et 2 ETP en fonction du nombre de communes intéressées | Rénovation BBC : 400 €/m ² Bâtiments publics: environ 1 000 000 €/an (14 000 m ² en 2027, soit 2300 m ² /an)* | |

*Gain énergétique grâce à la rénovation : 100KWh/m²/an donc environ 15€/m²/an, le double ou le triple si le bâtiment est une passoire thermique



Action n°2 : Créer une Maison de l'Habitat et de l'Énergie (MHE) à l'échelle des 3 Communautés de Communes ou adhérer à une MHE



Niveau d'impact de l'action : ★★★



- Accompagner les propriétaires** du début à la fin de leurs démarches (démarches administratives, obtention d'aides financières, etc.), **privilégier les rénovations globales** pour de réels gains énergétiques ;
- Présence d'un **conseiller information énergie** qui informe les habitants sur le sujet
 - Déploiement du **Programme SARE** en 2022 pour les 3 CC du PETR de Remiremont ;
 - La CCGHV sera couverte par la MHE du PETR de la Déodaté ;
- Inciter financièrement les habitants**, en fonction des revenus ;
- Mettre en relation artisans/entreprises du secteur et particuliers ;
- Créer un **réseau d'ambassadeurs** (énergie + paysage) ;
- Communiquer sur les aides existantes** auprès du grand public ;
- Mettre en place une **avance de financement pour les ménages précaires** : dispositif intracting, etc. ;
- Rénover les logements vacants et/ou précaires en priorité ;
- Page web sur les sites des Communautés de Communes (avec une trame identique dans les 3 EPCI) pour **informer les habitants** (subventions et simulateur d'aides, communication au niveau des communes, bénéfices de la rénovation, coût, enjeux pour l'environnement, ...) ;
- Structurer un **réseau d'artisans locaux** autour de la rénovation et la construction durables ;
- Promouvoir les **matériaux naturels locaux** (laine de bois, bois, chanvre, etc.) et les **toits végétaux** ;
- Former les artisans à la rénovation et la construction durables** ;
- Mettre en place une **aide au remplacement des chauffages au fioul et/ou défaillants** ;
- Promouvoir les pompes à chaleur géothermiques et les chaudières bois** (pellets, etc.), en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite (facilité d'utilisation) ;

**Calendrier :** Court terme**Porteur :** CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV ; PETR de la Déodaté**Partenaires :** ADEME, Région Grand Est, Département, ANAH, PETR de Remiremont, CAUE, AFPA, Enstib Epinal, ONF, Unions de commerçants et artisans, Chambre des métiers, Chambres consulaires, PETR de la Déodaté

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|---------------------|
| 1. Part des logements collectifs et individuels rénovés au niveau BBC | 1. 40 % |
| 2. Part des chaudières au fioul remplacées | 2. 40 % |

| Moyens humains | Moyens financiers |
|--|--|
|  |  |
| 1 ETP en 2022 puis évolution du nombre d'ETP : viser environ 6 ETP à terme (4 conseil, 1,5 information et conseil de premier niveau, 0,5 animation)* | Fonctionnement de la MHE: 10 000 €/an. Part CCHV = 3 200 € Programme SARE : 5 830 €/an |



* Chiffres basés sur le nombre d'ETP au Pays de la Déodaté, et sur d'autres territoires c'est même un peu plus avec 1 ETP pour 10 000 habitants (80 000 habs sur les 3 communautés de communes). **Moyens humains et financiers pour les 3 CC**



Action n°2 : Créer une Maison de l'Habitat et de l'Énergie (MHE) à l'échelle des 3 Communautés de Communes ou adhérer à une MHE

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- ❑ **Stimuler l'innovation locale** dans le secteur de l'habitat
 - Participation et promotion par le conseiller information énergie d'un **salon de l'habitat** (Remiremont, Epinal) à destination du grand public et mettant en valeur les **acteurs locaux** avec un **concours d'innovation** et une **mise en valeur spécifique des start up et entreprises innovantes** (« pitch deck » par exemple, etc.), pour cela se reposer sur le salon de l'habitat de Remiremont ;
 - Création et animation d'un petit **cluster/pôle de compétitivité local « habitat, bâtiment, matériaux et modes de construction durables »** impliquant les entreprises locales, centres de formation (et éventuellement de recherche) locaux actifs dans les secteurs concernés (événements réguliers, partage de connaissance, renforcement des synergies, effet réseau, participation concertée à des appels à projets nationaux ou européens, pépinière de start-up innovantes, etc.), à mettre en lien avec le démonstrateur / show-room ;
- ❑ **Utiliser la vente de logements comme un moment propice pour la rénovation énergétique**
 - Valoriser/Promouvoir les bâtiments BBC à la revente, en comparaison avec d'autres logements ;

- Obliger la mise en place d'un diagnostic énergétique lors d'une vente, capitaliser les DPE pour un suivi énergétique des bâtiments ;
- ❑ **S'inspirer de la Maison de l'Habitat et de l'Énergie mise en place au niveau du PETR de la Déodatia** pour développer la MHE des 3 CC du PETR de Remiremont ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV ; PETR de la Déodatia



Partenaires : ADEME, Région Grand Est, Département, ANAH, PETR de Remiremont, CAUE, AFPA, Enstib Epinal, ONF, Unions de commerçants et artisans, Chambre des métiers, Chambres consulaires, PETR de la Déodatia

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---------------------|---------------------|
|---------------------|---------------------|

| | |
|---|---------|
| 1. Part des logements collectifs et individuels rénovés au niveau BBC | 1. 40 % |
| 2. Part des chaudières au fioul remplacées | 2. 40 % |

| Moyens humains | Moyens financiers |
|----------------|-------------------|
|----------------|-------------------|

| | |
|--|--|
| | |
| 1 ETP en 2022 puis évolution du nombre d'ETP : viser environ 6 ETP à terme (4 conseil, 1,5 information et conseil de premier niveau, 0,5 animation)* | Fonctionnement de la MHE: 10 000 €/an. Part CCHV = 3 200 € Programme SARE : 5 830 €/an |

* A voir en fonction de l'évolution, exemple de la Déodatia



Action n°3 : Adapter les usages dans le bâti existant pour limiter les nouvelles constructions

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Utiliser des bâtiments publics, vacants, friches industrielles à valoriser**, etc. pour d'autres usages (coworking par exemple) :
 - Trouver des espaces existants
 - Logements (temporaires par exemple)
 - Bureaux : Possibilité de location des locaux par les employeurs
 - Espaces partagés et publics
 - Tiers-lieux
- Favoriser l'émergence d'un PLUi** (action n°21) pour obtenir une gestion de l'urbanisme cohérente à l'échelle du territoire de la CCHV et de la CCGHV ;
- Imaginer des **structures nouvelles où des personnes âgées relativement autonomes vivent ensemble et s'entraident**, dans la convivialité, appuyée par la collectivité, en lien avec les politiques sociales et environnementales du Département ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : Communes, PETR Remiremont (développe des tiers lieux), CCAS, Bailleurs sociaux, PNR(mission Urbanisme), Département, EPFGE, CAUE

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---------------------|
| 1. Nombre de bâtiments publics vacants | 1. 0 |
| 2. Nombre de tiers lieux* créés | 2. 3 |

| Moyens humains | Moyens financiers | Aides associées |
|----------------|-------------------|-----------------|
| | | |

En lien avec l'action 21 du PLUi (1 ETP)

* Tiers-lieu : espaces physiques pour faire ensemble : coworking, micro-folie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, marketspace, friche culturelle, maison de services au public... (PETR Remiremont)



Axe n°2 : Agir pour préserver la ressource en eau



Contexte

L'eau est une ressource essentielle aux activités humaines. Elle est utilisée au quotidien par les citoyens, mais aussi par les agriculteurs et les industries.

Les sécheresses et pénuries d'eau sont de plus en plus présentes avec le changement climatique. Ainsi, une préservation de cette ressource est essentielle dans le cadre du Plan climat.

D'autre part, l'eau coule également sur le territoire à travers les nombreuses rivières et affluents. La restauration des cours d'eau est également un enjeu important.



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

| | | |
|--|------------------------|-----|
| | Emissions de GES | 0 % |
| | Consommation d'énergie | 0 % |



Opérations et politiques liées

Plan Paysage, prise de compétence GEMAPI avec le Syndicat Mixte Moselle Amont



Bénéfices Climat - Air - Energie

| | | |
|--|--|----|
| | Adaptation au changement climatique | ++ |
| | Atténuation du changement climatique | |
| | Réduction de la consommation d'énergie | |
| | Amélioration de la qualité de l'air | |
| | Energies renouvelables | |

| 2 actions | Calendrier | Impact |
|--|-------------|--------|
| 4. Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique via une gestion de l'eau repensée | Court terme | ★★ |
| 5. Restaurer les cours d'eau et les zones humides | Moyen terme | ★★ |



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

| Indicateur d'impact | Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET) |
|---------------------|------------------------------------|
|---------------------|------------------------------------|



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée



Action n°4 : Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique via une gestion de l'eau repensée



Niveau d'impact de l'action : ★★

- Favoriser l'**infiltration des eaux pluviales** (construction et aménagements) : à intégrer dans les potentiels futur PLUi de la CCHV et CCGHV ;
- Adapter l'**urbanisation à la ressource en eau** disponible sur le territoire ;
- Favoriser la **récupération des eaux de pluie** par les communes et les particuliers :
 - Mise en place de Citernes enterrées dans les communes ;
 - Subventionner une partie de l'achat des bacs de récupération des eaux de pluie aux particuliers ;
- Favoriser une **gestion de l'eau et de l'assainissement** à l'échelle intercommunale pour améliorer la résilience du territoire face au changement climatique :
 - Application de la loi NOTRe avec prise de la compétence Eau et Assainissement au 01/01/2023 pour la CCHV et la CCGHV ;
- Favoriser la **connaissance des réseaux** et étudier des solutions d'interconnexions de sécurisation
- Sensibiliser, former, communiquer** sur la raréfaction de la ressource en eau ;
- Exemplarité de la Communauté de Communes** sur la gestion de l'eau ;
- Promouvoir le **changement des processus industriels et agricoles pour réduire la consommation d'eau** (Exemple : limiter l'utilisation des eaux superficielles pour l'irrigation et l'abreuvement et privilégier une alimentation par la nappe)
 - CCGHV couverte par le programme Eco-défis de l'Agence de l'eau ;
- Adopter une **politique de gestion des épisodes de sécheresse** complémentaire à celle de l'Etat ;
- Adopter une **politique de gestion des phénomènes météorologiques intenses** ;

**Calendrier :** Court terme**Porteur :** CCHV ; CCGHV**Partenaires :** Agence de l'eau, Département, Communes, Gestionnaires des milieux, Syndicats de bassins versants, Syndicats d'eau, Chambre d'Agriculture, BRGM, PETR de la Déodatie, PNR (mission Eau), DDT

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---------------------|
| 1. Nombre de dispositifs mis en place favorisant l'infiltration des eaux de pluie (végétalisation) | 1. 6 (1 par an) |
| 2. Nombre de bacs de récupération d'eau de pluie subventionnés | 2. 600 (100 par an) |

| Moyens humains | Moyens financiers | Aides associées |
|-----------------------------|--|-----------------|
| | | |
| 0,3 ETP : Compétence GEMAPI | 50 €/récupérateur d'eau de pluie (moitié du prix d'achat) * 100 récupérateurs/an, soit 5 000 €/an Citerne de stockage de l'eau : 3500 €/U | |



Action n°5 : Restaurer les cours d'eau et les zones humides

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau** (augmentation de son pouvoir épurateur) par la restauration des fonctionnalités des cours d'eau et zones humides ;
- Freiner ou favoriser **l'écoulement des eaux** selon la sensibilité aux inondations ;
- Donner de la liberté aux cours d'eau** dans les zones sans enjeu pour les biens et les personnes ;
- Améliorer la qualité des habitats** pour la faune et la flore ;
- Préserver la qualité paysagère** ;
- Restaurer la continuité écologique** des cours d'eau ;
- Renaturer les cours d'eau** canalisés, déviés ;
- Maintenir les tourbières** du territoire pour leur rôle d'épuration des eaux, d'atténuation des inondations, et de stockage du carbone ;
- En parallèle, **continuer les projets en cours** : programme Moselotte (Vagney, Basse sur le Rupt, Rochesson, Sapois, etc). Programme Cleurie (Gerardmer, Le Tholy, Le Syndicat, La Forge, Cleurie (avant-projet). Programme Haute-Moselotte (La bresse, Cornimont, Ventron, Saulxures-sur-Moselotte (avant-projet) ;
- Mise en application du **Plan Grands Lacs pour la préservation des lacs** de Gérardmer, Longemer et Retournermer ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCHV ; CCGHV ; Syndicat Mixte Moselle Amont



Partenaires : Entreprises spécialisées cours d'eau, Agence de l'eau, Conseil Départemental des Vosges, CCHV, DDT, OFB, Communes, Fédérations de pêches, PNR, CEN, PETR de la Déodatie

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|-----------------------------|
| 1. Nombre d'opérations de renaturation/restauration de cours d'eau ou zones humides | 1. 3 (un tous les deux ans) |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,7 ETP : Compétence GEMAPI | |

* subventionnés à 80% (AERM 60%, CD88 20%)



Axe n°3 : Préserver la ressource en bois et optimiser son exploitation, en anticipant les conséquences du changement climatique



Contexte

Les forêts du territoire constituent un atout majeur de celui-ci sur beaucoup d'aspect, et permettent en particulier de séquestrer environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Celles-ci devront alors faire l'objet d'une gestion particulièrement adaptée, autant dans le cadre de l'atténuation du changement climatique (séquestration carbone), que dans celui de l'adaptation (préservation des forêts vis-à-vis des conséquences du changement climatique : scolytes, hausse des températures, sécheresse). La filière bois est également un élément différenciant du territoire, et son développement à un niveau très local permettra de stimuler l'emploi et la production d'énergie renouvelable sur le territoire.



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

| | |
|------------------------|-----|
| Emissions de GES | 0 % |
| Consommation d'énergie | 0 % |



Opérations et politiques liées

Plan Paysage (Actions 4.2.C, 4.3.A)



Bénéfices Climat - Air - Energie

| | |
|--|-----|
| Adaptation au changement climatique | +++ |
| Atténuation du changement climatique | +++ |
| Réduction de la consommation d'énergie | |
| Amélioration de la qualité de l'air | + |
| Energies renouvelables | +++ |

| 5 actions | Calendrier | Impact |
|--|-------------|--------|
| 6. Entretenir une filière bois locale dynamique, de la plantation à la transformation | Court terme | ★★ |
| 7. Sensibiliser et mettre en relation les propriétaires privés de parcelles boisées | Court terme | ★ |
| 8. Diversifier les essences pour favoriser la biodiversité, prévenir les maladies et scolytes, et augmenter la capacité de séquestration carbone | Moyen terme | ★★★★ |
| 9. Développer des techniques d'exploitation respectueuses des milieux, et adaptées au relief | Moyen terme | ★ |
| 10. Prévenir et anticiper les conséquences déjà visibles du changement climatique sur les forêts ★ | Court terme | ★★ |



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

| Indicateur d'impact | Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET) |
|--|------------------------------------|
| Séquestration carbone annuelle du territoire | 215 000 tCO2e |



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Il sera nécessaire de tenir compte du maintien des espaces ouverts favorables au paysage.



Action n°6 : Entretenir une filière bois locale dynamique, de la plantation à la transformation

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Privilégier un **approvisionnement local** pour les scieries, usines de transformation, ébénistes, artisans, **en partant du besoin du territoire** (diagnostic à effectuer) ;
- Suivre les recommandations des **plans d'aménagements forestiers** ;
- Contact entre propriétaires privés de forêt et scieries ;
- Favoriser l'**apprentissage des métiers liés au bois** ;
- Développer une **filière laine de bois** pour l'isolation thermique des bâtiments ;
- Inciter les communes (gros propriétaires foncier) à **signer des contrats d'approvisionnement avec des locaux** pour stabiliser le marché local et maintenir les emplois forestiers sur le territoire ;
- Favoriser le **regroupement foncier forestier** pour lutter contre le morcellement forestier
- Favoriser la mise en œuvre de **schémas de dessertes communales ou intercommunales** ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : ONF, CNPF, Ecoles préparant aux métiers du bois (GMNF), Communes, PETR de Remiremont, PNR, Chambre d'Agriculture, Fibois, CNCOFOR, Département

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---------------------|
| 1. Part d'approvisionnement local chez les acteurs de la filière bois | 1. 80% |
| 2. Nombre d'écoles et collèges investis dans le programme d'information et sensibilisation | 2. 6 |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,2 ETP (animation, mise en réseau, suivi des AMO) | |

*soit 1 ETP au total pour toutes les actions de l'axe n°3



Action n°7 : Sensibiliser et mettre en relation les propriétaires privés de parcelles boisées

Niveau d'impact de l'action : ★

- Inviter les propriétaires privés à **planter des arbres** (adaptés aux impacts du changement climatique) et à **favoriser la régénération naturelle** sur leur propriété
- Mettre en relation des propriétaires de parcelles boisées pour permettre une gestion cohérente ;
- Former** les propriétaires à la **gestion forestière durable** ;
- Réaliser un **état des lieux des forêts** couverts par un plan de gestion ;
- Communiquer auprès des propriétaires sur la **bourse foncière contre le morcellement de la forêt*** ;



Calendrier : Court terme



Porteur : Chambre d'Agriculture ; CRPF



Partenaires : ONF, CNPF, Communes, Chambre d'Agriculture, Association Forestiers Privés des Vosges, Fibois, Sylv'acctes (CCGHV)

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---------------------|
| 1. Nombre de ventes de parcelles boisées via la bourse foncière | 1. A définir |
| 2. Nombre d'actions de formation de propriétaires privés à la gestion forestière durable | 2. 12 (2 par an) |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,2 ETP (animation) | |

Aides associées

* <https://forestiersprivesdesvosges.fr/bourse-fonciere/>



Action n°8 : Diversifier les essences pour favoriser la biodiversité, prévenir les maladies et scolytes, et augmenter la capacité de séquestration carbone

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Recherche et tests de **nouvelles essences** :
 - Plantation d'espèces subspontanées permettant la diversification ;
 - Test d'espèces méditerranéennes ;
- Favoriser les **espèces nouvelles** en s'appuyant sur des organisations neutres (centre de recherche INRAE...) ;
- Redéfinir les zones agricoles et forestières** en tenant compte du changement climatique, à travers les **réglementations de boisement** ;
- Eviter de planter de la monospèce** d'arbre (type Douglas) et s'orienter sur une diversification des essences en mixant feuillus et résineux ;
- Mener une **sylviculture de prélèvements réguliers** en favorisant les futaies irrégulières ;
- Favoriser la **régénération naturelle des forêts** en maîtrisant la pression du gibier (gestion adaptative en se basant sur les données d'observatoire ICE « Indicateurs de Changement Ecologique) sur les jeunes pousses ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : ONF



Partenaires : CCHV, CNPF, Communes, Propriétaires privés, INRAE, Fibois, PNR, Commissariat de Massif, OFB, Sylv'actes (CCGHV)

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|----------------------|
| 1. Nombre d'expérimentations de diversification avec des nouvelles essences | 1. A définir |
| 2. Etat de la régénération naturelle des forêts | 2. Etat satisfaisant |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,2 ETP (animation, veille et suivi) | |

Source : <https://www.fibois-bfc.fr/sites/default/files/images/scolytesinfo2-4xA4.pdf>



Action n°9 : Développer des techniques d'exploitation respectueuses des milieux, et adaptées au relief

Niveau d'impact de l'action : ★

- ❑ **Accompagner les entreprises d'exploitation forestière** concernées dans l'évolution de leurs pratiques ;
- ❑ **Promouvoir les pratiques douces** : treuillage, débardage par câble et à cheval, et étudier la possibilité de trouver des **aides financières** permettant de favoriser ces techniques ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCHV ; CCGHV ; ONF



Partenaires : CNPF, Communes, Propriétaires Privés, PNR (mission Forêt et Natura 2000), Fibois

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---------------------------|
| 1. Nombre d'exploitants ayant reçu des aides financières pour la mise en place de pratiques douces | 1. A définir |
| 2. Nombre de chantiers en exploitation douce | 2. A définir |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,1 ETP (animation) | Aide financière à définir |



Action n°10 : Prévenir et anticiper les conséquences déjà visibles du changement climatique sur les forêts



Niveau d'impact de l'action : ★★

- Prévenir les feux de forêts** en travaillant sur des pistes forestières en circuits ouverts ;
 - Inventaire des pistes DFCI déjà existantes
- Travailler sur la **construction de poches à eau** en forêt pour anticiper le risque incendie en **prenant en compte la dimension paysagère** ;
- Sensibiliser/former les habitants à la vulnérabilité de la forêt**, au risque incendie lié au changement climatique et à la crise sanitaire des épicéas/sapins due au scolyte ;
- Sensibiliser les habitants** sur la dangerosité de certaines forêt du fait du dépérissement des arbres, en particulier pendant les saisons touristiques ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : SDIS, ONF, CNPF, Communes, Propriétaires privés, Association des maires des Vosges, PNR, Fibois, Chambre d'Agriculture

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|--|
| 1. Nombre d'actions de sensibilisation et communication auprès du grand public 2. Surface de forêt ayant fait l'objet d'une gestion spécifique contre les incendies | 1. 12 (2/an), notamment l'été en période touristique 2. A définir |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,1 ETP (communication et sensibilisation)* | Pistes DFCI : autour de 10 000 €/km |

*soit 1 ETP au total pour toutes les actions de l'axe n°3




Axe n°4 : Développer l'autonomie alimentaire du territoire



Contexte

L'augmentation de l'autonomie alimentaire du territoire permet d'assurer une certaine résilience face à divers aléas, dont les aléas climatiques.

D'autre part, la consommation d'aliments provenant des circuits de proximité limite l'impact du transport des aliments et assure une meilleure qualité (pour la santé...) pour les consommateurs. Elle augmente aussi les revenus des producteurs locaux.

| 1 action | Calendrier | Impact |
|---|-------------|--------|
| 11. Développer une réelle souveraineté alimentaire à travers un Plan Alimentaire Territorial (PAT)  | Court terme | ★★ |



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

| Indicateur d'impact | Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET) |
|---------------------|------------------------------------|
|---------------------|------------------------------------|

Part des produits locaux dans l'alimentation du territoire À définir

Voir indicateurs d'impact du PAT



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

| | |
|--|-----|
|  Emissions de GES | 0 % |
|  Consommation d'énergie | 0 % |








Opérations et politiques liées

Plan Paysage (objectifs 2.3, 2.4)



Bénéfices Climat - Air - Energie

| | |
|--|----|
|  Adaptation au changement climatique | ++ |
|  Atténuation du changement climatique | + |
|  Réduction de la consommation d'énergie | + |
|  Amélioration de la qualité de l'air | + |
|  Energies renouvelables | |



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée



Action n°11 : Développer une réelle souveraineté alimentaire à travers la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) ou via l'adhésion au PÉTR de la Déodatie labellisé PAT en émergence

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Augmenter la part de **produits locaux et bio dans l'alimentation** du territoire ;
 - S'appuyer sur la plateforme Mon panier local du département
- Créer une **épicerie spécifique à bas prix** :
 - Récupérer les invendus, fruits et légumes moins beaux... des moyennes / grandes surfaces ;
- Renforcer la production maraîchère, arboricoles**, etc. et favoriser la relocalisation de la production agricole en générale
 - Utiliser les terrains en friche auparavant agricoles pour les mettre à disposition de petits producteurs ;
 - Aider financièrement les agriculteurs à s'installer : financer le défrichage et la remise en état des terrains (le coût du défrichage est remboursé par la vente du bois) ;
 - Effectuer un étude environnementale globale pour éviter les blocages liés aux études environnementales à partir de 0,5 ha ;
 - Lancer des chantiers d'insertion avec les jeunes du territoire ;
 - Outils CRATER et outils PARCEL pour connaître la résilience alimentaire du territoire ;
- Sensibiliser la population à consommer des **fruits et légumes de saison**, lors d'événements (semaine paysage...) et d'ateliers (production de jus de pomme, etc.) ;
- Maintenir les **AMAP et les paniers de producteurs locaux** et les développer sur le territoire ;

- Favoriser les **commerces au service de la population** et proposant des **produits locaux**:
 - Mettre en avant les produits locaux et communiquer dans les bulletins municipaux et sur le site de la CCHV et de la CCGHV ;
 - Inciter la population à acheter directement au producteur ;
 - Structurer un réseau de points de ventes locaux pour les producteurs locaux ;
 - Valoriser et renforcer les marchés et magasins de producteurs ;
 - Valoriser les commerces proposant des produits locaux et mettant en avant la provenance des produits ;
 - Des « rondes commerciales » (déplacement mutualisé de commerçants) sont organisées pour atteindre les lieux d'habitation excentrés ;
 - Communiquer et sensibiliser sur les bénéfices de l'alimentation locale ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV ; CCGHV ; PÉTR de la Déodatie



Partenaires : Associations de récupération des invendus, Agriculteurs, Mairies, Etablissements scolaires, Producteurs, Chambre d'Agriculture, CCI, Union des commerçants, La ferme aux hirondelles, Ma cagette, La camionnette des fermiers, Disal, PNR (mission Lien social et Agriculture), Département

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|----------------------------------|
| Indicateurs du PAT | Objectifs du PAT |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 2022 : 0,2 ETP (élaboration du PAT, même personne qui s'occupe des actions court terme de l'axe 3) | Elaboration du PAT : 40 000 € |
| 2023 - 2027 : 1 ETP (mise en œuvre du PAT) | Mise en œuvre du PAT (à définir) |



Action n°11 : Développer une réelle souveraineté alimentaire à travers la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) ou via l'adhésion au PETER de la Déodatie labellisé PAT en émergence

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ❑ Favoriser les **produits locaux dans et via les institutions publiques**
 - Approvisionner les cantines des écoles et établissements publics avec une majorité de produits locaux via Agrilocal ;
 - Utiliser le levier de la commande publique pour valoriser les produits issus de circuits courts, locaux et à faible coût environnemental, sous la forme d'un « guide d'achat » à adresser aux acheteurs publics, avec intégration du « coût environnemental » des produits dans les mécanismes d'évaluation (cf. proposition de méthode dans le rapport présenté au Conseil National de l'Alimentation) ;





Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV ; CCGHV ; PETER de la Déodatie



Partenaires : Associations de récupération des invendus, Agriculteurs, Mairies, Etablissements scolaires, Producteurs, Chambre d'Agriculture, CCI, Union des commerçants, La ferme aux hirondelles, Ma cagette, La camionnette des fermiers, Disal, PNR (mission Lien social et Agriculture), Département

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|--|
| Indicateurs du PAT | Objectifs du PAT |
| Moyens humains | Moyens financiers |
|  0,2 ETP (élaboration du PAT) 1 ETP (mise en œuvre du PAT) |  Elaboration du PAT : 40 000 € Mise en œuvre du PAT (à définir) |



Axe n°5 : Développer une économie attractive décarbonée et résolument tournée vers l'avenir



Contexte

L'intégration des enjeux du PCAET dans l'économie du territoire peut lui être grandement bénéfique, si on se dote d'une vision long terme. Au niveau mondial, le coût de l'action climatique est en effet évalué à 1% du PIB, alors que celui de l'inaction à 5% à 20%. Par exemple, des mesures de coopération et de sobriété permettraient aux entreprises du territoire de faire des économies substantielles de long terme sur leurs activités, tout en contribuant significativement à l'action climatique.



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

| | |
|------------------------|-------------|
| Emissions de GES | 16 % |
| Consommation d'énergie | 20 % |



Opérations et politiques liées



Bénéfices Climat - Air - Energie

| | |
|--|-----------|
| Adaptation au changement climatique | + |
| Atténuation du changement climatique | ++ |
| Réduction de la consommation d'énergie | ++ |
| Amélioration de la qualité de l'air | + |
| Energies renouvelables | + |

| 2 actions | Calendrier | Impact |
|---|-------------|--------|
| 12. Réduire l'intensité en matière première de la production territoriale | Moyen terme | ★ |
| 13. Accompagner les entreprises et industries à être plus efficaces et sobres énergétiquement, entre autres via l'instauration d'une logique de coopération | Moyen terme | ★★★ |



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

| Indicateur d'impact | Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET) |
|--|---|
| Réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie | - 8 000 tCO2eq (40% sobriété, 30% efficacité, 30% électrification de l'industrie) |
| Réduction de la consommation d'énergie de l'industrie | - 60 GWh |



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée



Action n°12 : Réduire l'intensité en matière première de la production territoriale

Niveau d'impact de l'action : ★

- Lutter contre l'obsolescence programmée** à travers la communication, la création de **repair cafés**, le monde associatif... ;
- Développer l'**économie de la « réparation » et de la seconde vie** ;
- Réutiliser les composants d'objets façonnés** ;
- S'engager à acheter des **produits/machines recyclés / reconditionnés / labélisés** (label longtime, energy star) ;
- Centraliser les achats** ;
- Mobiliser les artisans sur la seconde vie** ;
- Installer des boîtes à dons sur le territoire :
 - Lancer un AMI auprès des communes pour mailler le territoire de boîte à dons, sur le même principe que les boîtes à livres ;
- Mise en place d'ateliers (créer par soi-même, autoréparation de vélos/autres, etc.) ;
- Créer des **clubs de tricotage**, pour sensibiliser à la fois sur la production et sur les écogestes chez soi (baisser la température et mettre un pull) ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : ADEME, Région Grand Est, Chambres consulaires, Recyclerie des Hautes-Vosges à Gérardmer, Artisans, Evodia, PNR (mission Lien social)

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|--|
| 1. Nombre de Repair Cafés créés | 1. 4 |
| 2. Nombre de boîtes à dons installées | 2. 100 |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,2 ETP (animation et suivi) 1 ETP (repair cafés) (non financé par la CC) | 10 000 € (déploiement des boîtes à dons) 40 000 € (mise en place et aménagement des repair cafés) |



Action n°13 : Accompagner les entreprises et industries à être plus efficaces et sobres énergétiquement, entre autres via l'instauration d'une logique de coopération



Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Mise en réseau des entreprises, industries et autres acteurs privés du territoire au sein d'un groupe/club/association (structure à définir) pour échanger sur les solutions disponibles en termes de sobriété énergétique ;
- Faire l'inventaire de l'existant sur le territoire et identifier les entreprises engagées dans le développement durable ;
- Mutualisation des locaux, fablabs ;
- Partage de bonnes pratiques ;
- Aides en ingénierie de la collectivité ;
- Sensibiliser les employés à la **sobriété dans les industries** (porte-parole écoresponsable en entreprise, communication des chambres consulaires, animateur territorial) ;
- Améliorer les **process industriels**, accompagné par la chambre de commerce et d'industrie ;
- Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique : production, pilotage, consommations => développement d'un outil simple permettant d'évaluer les consommations énergétiques ;
- Application du **programme SARE** pour accompagner le petit tertiaire ;
- Chercher **subventions privées ou publiques, développer des fonds** ;
- Développer l'**écologie industrielle** et les synergies entre acteurs économiques :
 - Recenser les filières existantes ;
 - Evaluer les potentielles synergies en inventoriant les zones industrielles qui ont un potentiel (récupération de chaleur, réutilisation des déchets) ;
 - Les mettre en œuvre ;
 - Valoriser les pratiques actuelles ;
- Participer à l'organisation annuelle d'un **séminaire entreprises** (échelle à définir) sur les thématiques écologiques. (s'inspirer de ce qui est fait à l'échelle de la région Bourgogne – Franche-Comté) ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCI ; CCHV ; CCGHV



Partenaires : CMA, Industriels, ENEDIS, GRDF, Région Grand Est, PNR, LEADER, ADEME, DREAL, CCI

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|-----------------------------------|
| 1. Etat du groupe/club/association | 1. Actif |
| 2. Nombre de séminaires entreprises organisés | 2. 5 (un par an à partir de 2023) |
| 3. Nombre d'entreprises accompagnées dans leur projet | 3. A définir |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,2 ETP (suivi et animation) | A définir |

Aides associées

Contexte

Territoire rural et montagneux, la CCHV fait face à des enjeux importants sur l'évolution de son offre de mobilité. En effet, 84% des actifs se rendent aujourd'hui quotidiennement sur leur lieu de travail en voiture (sachant que 41% des actifs du territoire travaillent dans leur commune de résidence). Le territoire présente dès lors un potentiel important de développement des mobilités actives et alternatives. Des projets sont d'ailleurs déjà existants dans ce sens : voie verte le long de la Moselotte, aires de covoiturage, etc. Il convient alors d'aller un cran plus loin dans ce PCAET, notamment en étudiant les potentiels réels du territoire via un Plan de Mobilité Simplifié.

| 3 actions | Calendrier | Impact |
|---|-------------|--------|
| 14. Viser l'exemplarité au niveau de la Communauté de Communes | Court terme | ★ |
| 15. Lancer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle des 3 ou 4 Communautés de Communes | Court terme | ★★★★ |
| 16. Promouvoir et accompagner le développement des véhicules basses émissions | Court terme | ★★ |

Contribution de l'axe aux objectifs 2030

| | |
|------------------------|------|
| Emissions de GES | 21 % |
| Consommation d'énergie | 12 % |

Opérations et politiques liées

Schéma Directeur des IRVE (SDEV), Schéma Départemental Cyclable 2019-2022

Bénéfices Climat - Air - Energie

| | |
|--|-----|
| Adaptation au changement climatique | + |
| Atténuation du changement climatique | +++ |
| Réduction de la consommation d'énergie | +++ |
| Amélioration de la qualité de l'air | +++ |
| Energies renouvelables | + |

Indicateurs d'impact & Objectifs associés

| Indicateur d'impact | Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET) |
|--|---|
| Taux d'occupation des voitures | 2,2 personnes/voiture (contre 1,6 actuellement) |
| Part modale* des modes actifs | 19 % (contre 9,5 % actuellement) |
| Part de véhicules motorisés remplacés par des véhicules moins polluants | 15 % des véhicules en circulation |
| Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie des transports | - 12 3000 tCO2eq et -47 GWh |

* La part modale d'un mode de déplacement est égale à la part des déplacements réalisés avec ce mode de déplacement sur l'ensemble des déplacements effectués (tout mode confondu). La part modale des déplacements domicile-travail est ici considérée (RP de l'INSEE). Les modes actifs incluent principalement le vélo et la marche.

Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Concernant les nouveaux aménagements pour une mobilité durable et active il sera nécessaire de :

- Prioriser des implantations dans des espaces déjà urbanisés ;
- Assurer leur intégration paysagère ;
- Favoriser des surfaces perméables ;
- Favoriser la réduction de la mobilité en parallèle de la décarbonation des véhicules.



Action n°14 : Viser l'exemplarité au niveau de la Communauté de Communes

Niveau d'impact de l'action : ★

- Mettre en place le forfait mobilité durable dans les administrations, notamment la CCHV (200€/personne/an)
- Accroître **l'utilisation du vélo chez les élus et services techniques** (mise à disposition de VAE pour les services publics) pour les déplacements courts ;
- Tester les **véhicules électriques** à la CCHV et CCGHV en leasing ou achat ;
- Renouveler la flotte de véhicules avec des **véhicules basse émission** en 2030 (véhicules légers + véhicules sous la gestion de la Communauté de Communes : camions-bennes, etc.) ;
- Pratiquer le **covoiturage** au sein des services et des élus grâce au développement du service « Qui va à la réunion » ;
- Mettre en œuvre la **charte éco-responsable** au sein de la collectivité, à diffuser dans les services publics ;
- Acquérir systématiquement des véhicules basses émissions lors de remplacement de véhicules de la Communauté de Communes ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : Communes

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|--|
| 1. Etat du forfait mobilité durable | 1. Mis en place à la CCHV |
| 2. Nombre de véhicules basses émissions remplaçant des véhicules thermiques | 2. 3 |
| 3. Mise en place d'un outil de covoiturage | 3. Effectif |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,2 ETP | VAE : 1500 – 2000 € 30 000 € (3 véhicules légers basses émissions)* Indicateur de coût : 190 000 € (acquisition d'un camion-benne GNV 19t) |

* Supplément coût véhicule électrique par rapport à véhicule thermique : 10 000€ à l'achat, avec un gain à l'usage (prix électricité < prix essence, économies de 1000€ / mois pour 20 000 km parcourus)



Action n°15 : Lancer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle des 3 ou 4 Communautés de Communes

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- ❑ Créer un poste de **référént mobilité** sur le territoire : connaissance exhaustive de tous les modes de transport, informe, met en relation pour le covoiturage, suit et met en œuvre le PMS... ;
- ❑ **Réduire la place de la voiture dans les centre-bourgs** :
 - Renforcer l'attractivité des centre-bourgs pour les piétons et cyclistes (voir les actions portant sur l'aménagement su territoire), notamment en les revégétalisant ;
 - Installer des **parkings en entrée de ville**, avec mise à disposition de VAE (prêt, ou location du VAE inclus dans le prix du parking) ;
 - Revoir les **plans de circulation** pour **apaiser les centres** (zones 30, zones de rencontre, etc.), et limiter l'accès à certaines parties pour les riverains, commerçants et livreurs ;
 - Réserver certains axes uniquement aux riverains, commerçants, artisans et livreurs ;
 - Mettre en place des **pédibus** pour les écoliers ;
 - Mettre en place des **calèches** pour le tourisme, mais aussi les écoliers et les habitants de manière générale ;

- ❑ **Développer la pratique du vélo** à l'échelle intercommunale :
 - Solidification, maillage et sécurisation d'un **réseau structurant d'aménagements cyclables sécurisés** (Promouvoir l'usage de la voie verte entre les 3CC et favoriser le rabattement de la voie verte vers les centres-bourgs) ;
 - Développement d'une **offre de services adaptée** ;
 - **Education** au vélo, pour les cyclistes mais aussi les automobilistes ;
 - Des **stationnements sécurisés**, notamment des stationnements vélos abrités à proximité des pôles d'intermodalité (voir dispositif Alvéole) ;
 - **Aide à l'achat** de vélo/VAE ;
 - Service innovant « Dépose ton vélo » pour déposer son vélo chez des particuliers en cyclotourisme ;
 - Inciter les entreprises et industries à mettre en place le **forfait de mobilité durable** ;

❑ Développer la **cyclologistique**



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCGHV ; CCBHV



Partenaires : PETR de Remiremont, PETR de la Déodatie, Communes, Ecoles, Offices de tourisme, Département, Région, ADEME, CEREMA, Entreprises, Commerçants, AOM limitrophes, Comité de Massif, Associations de protection de l'environnement, Associations de personnes à mobilité réduite, Mobilités Actives Vosges

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---------------------|---------------------|
|---------------------|---------------------|

| | |
|---|----------------------------------|
| 1. Part modale vélo | 1. 10% |
| 2. Taux de remplissage moyen des voitures | 2. 2,2 (contre 1,6 actuellement) |

| Moyens humains | Moyens financiers | Aides associées |
|----------------|-------------------|-----------------|
|----------------|-------------------|-----------------|

| | | |
|------------------------------|--|--|
| | | |
| Elaboration du PMS : 0,2 ETP | Elaboration du PMS : 70 000 € (22 000 € CCHV) | |
| Mise en œuvre du PMS : 1 ETP | Mise en œuvre du PMS : 800 000 €/an (10 €/hab/an)* - (250 000 € CCHV) | |



Action n°15 : Lancer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle des 3 ou 4 Communautés de Communes

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- ❑ Développer une réelle culture du **covoiturage** :
 - Installation **d'aires de covoiturage** à des endroits stratégiques (axes principaux, entrées et sorties de bourgs) ;
 - Développement d'une **application** assortie d'un grand plan de communication sur le covoiturage ;
 - Mise en place d'un **système sécurisé** qui encadre le covoiturage (ex : «Rézo pouce », « AcoTé », avec vérification de l'identité, etc.) (LiCov) ;
- ❑ Evaluer le potentiel de la mise en place d'un **système de navette** allant des zones d'habitation aux bassins d'emploi :
 - Faire l'inventaire des bassins d'emplois des zones industrielles ;
 - Evaluer le besoin sur le territoire ou l'ensemble des 3CC ;
- ❑ Evaluer le potentiel des **transports en commun** sur les axes stratégiques :
 - Navettes électriques intercommunales avec porte-vélos ;
 - Synchronisation avec les horaires de train ;
 - Un arrêt par village pour des transports plus rapide et attractifs ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV



Partenaires : PETR Remiremont, PETR Déodatie, Communes, Ecoles, Offices de tourisme, Département, Région, ADEME, CEREMA Entreprises, Commerçants, AOM limitrophes, Comité de Massif, Associations de protection de l'environnement, Associations de personnes à mobilité réduite, Mobilités Actives Vosges

| Indicateur de suivi | | Objectif d'ici 2027 | |
|---|--|--|--|
| 1. Part modale vélo | | 1. 10% | |
| 2. Taux de remplissage moyen des voitures | | 2. 2,2 (contre 1,6 actuellement) | |
| Moyens humains | | Moyens financiers | |
| | | | |
| Elaboration du PMS : 0,2 ETP | | Elaboration du PMS : 70 000 € (22 000 € CCHV) | |
| Mise en œuvre du PMS : 1 ETP | | Mise en œuvre du PMS : 800 000 €/an (10 €/hab/an)* - (250 000 € CCHV) | |

Aides associées



Action n°16 : Promouvoir et accompagner le développement des véhicules basses émissions

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Installation de **bornes de recharge pour véhicules électriques** ;
- Etude du potentiel du parc roulant** sur la zone du Pays de Remiremont et de ses Vallées avec intégration d'une ou plusieurs stations d'avitaillement multi-énergies (GRDF) ;
- Promouvoir les **aides aux financements** pour des véhicules basses émissions ;
- Promouvoir la **culture d'un mode de déplacement adapté au besoin** : véhicules plus légers, moteurs moins puissants, etc. ;
- Promouvoir la pratique vélo pour le particulier (vélo conventionnel et/ou VAE) ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV ; CCGHV ; SDEV



Partenaires : Communes, SDEV, GRDF, GRT Gaz, Industriels, PETR de la Déodatie

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|---|
| 1. Nombre de stations d'avitaillement multi-énergies opérationnelles (zone du PETR) | 1. 2 |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| | Etude : 20 000 € Une station multi-énergie : 1 000 000 €*, par des investisseurs développeurs |






Axe n°7 : Promouvoir et valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement



Contexte

Représentant environ 22% des terres du territoire, l'agriculture participe aux émissions de GES du territoire à hauteur de 12%. Ces émissions proviennent principalement du méthane (CH4) lié aux animaux d'élevage. L'utilisation d'engrais azotés sur les grandes cultures est également responsable d'un tiers des émissions du secteur. Par ailleurs, le secteur présente un potentiel de séquestration carbone important.

L'agriculture étant un secteur clé de l'adaptation au changement au climatique, il apparaît alors nécessaire de travailler avec les agriculteurs du territoire pour orienter leurs pratiques vers une participation active aux enjeux du PCAET. Le secteur agricole présente par ailleurs un potentiel de développement économique, avec l'émergence de petites exploitations plus extensives.

| 3 actions | | Calendrier | Impact |
|---|--|-------------|--------|
| 17. Orienter l'agriculture du territoire vers une diminution des émissions de gaz à effet de serre et une préservation de la Biodiversité |   | Court terme | ★★★ |
| 18. Entretenir une filière agricole structurée et dynamique | | Court terme | ★ |
| 19. Maintenir voire accroître la capacité de séquestration carbone du monde agricole |  | Moyen terme | ★★ |



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

| Indicateur d'impact | Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET) |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Emissions de GES du secteur agricole | - 4 900 tCO2e |
| Taille moyenne des exploitations | En baisse |
| Nombre d'agriculteurs | En hausse |



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

| | |
|--|-----|
|  Emissions de GES | 8 % |
|  Consommation d'énergie | 0 % |








Opérations et politiques liées

Plan Alimentaire Territorial (action n°11)



Bénéfices Climat - Air - Energie

| | |
|--|-----|
|  Adaptation au changement climatique | +++ |
|  Atténuation du changement climatique | ++ |
|  Réduction de la consommation d'énergie | + |
|  Amélioration de la qualité de l'air | ++ |
|  Energies renouvelables | + |



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

S'assurer de maintenir des espaces ouverts.



Action n°17 : Orienter l'agriculture du territoire vers une diminution des émissions de gaz à effet de serre et une préservation de la biodiversité 

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Mesurer l'empreinte carbone des exploitations du territoire** : état des lieux et propositions de leviers d'actions visant à sa réduction
 - Développer l'outil CAP'2ER ;
 - Aider financièrement les agriculteurs à effectuer des diagnostics de l'empreinte environnementale des exploitations avec la Chambre d'Agriculture ;
- Améliorer la **gestion des effluents d'élevage** ;
- Améliorer la **gestion de l'utilisation des engrais azotés** ;
- Favoriser une meilleure gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau ;
- Maintenir les **prairies permanentes** ;
- Accompagnement financier de la CCHV d'une étude de **gestion fourragère** pour garantir une optimisation de l'autonomie fourragère des exploitations
 - Moins d'importation de fourrage de l'extérieur ;
 - Meilleure qualité du fourrage ;
 - Plus de viabilité économique ;
- Plus d'espèces végétales dans le fourrage pour **plus de biodiversité** ;

- Inciter au **développement de l'agriculture biologique** ;
- Favoriser l'**autonomie technique et énergétique des fermes** :
 - Sensibiliser les agriculteurs à l'autonomie technique, par exemple via des organismes de formateurs ciblés professionnels tels que l'Atelier Paysan ;
 - Favoriser le développement d'un réseau local d'artisans-constructeurs d'outils agricoles ;
 - Encourager une production d'énergie locale : étude photovoltaïque pour des projets de vente ou d'autoconsommation d'électricité ;
 - Réduire la consommation d'énergie pour l'agriculture (tracteurs, chauffage des bâtiments) ;
 - Etudier le potentiel de la petite méthanisation ;
 - Promouvoir l'utilisation du biogaz comme carburant pour les engins agricoles ;
- Etudier l'amélioration **de l'ambiance dans les bâtiments** d'élevage pour **s'adapter au changement climatique** (fortes chaleurs en période estivale)





Calendrier : Court terme



Porteur : Chambre d'Agriculture des Vosges



Partenaires : PNR, Commissariat de Massif, CCHV, PETR de Remiremont, PETR de la Déodatie, FNAB, CCGHV

| Indicateur de suivi | | Objectif d'ici 2027 | |
|---|--|---|-----------|
| 1. | Nombre d'exploitations ayant fait leur bilan carbone via l'outil CAP'2ER | 1. | 20 |
| 2. | Nombre d'exploitations à réaliser une étude de gestion fourragère | 2. | A définir |
| 3. | Nombre de projets photovoltaïques | 3. | A définir |
| Moyens humains | | Moyens financiers | |
|  | |  | |
| 0,1 ETP Convention avec Chambre d'Agriculture (ressource externe) | | CAP'2ER : 39 200 € pour 20 exploitations (coût total) Gestion fourragère : de 1150 € à 1400 €/exploitation 400 €/étude photovoltaïque ou méthanisation Ambiance bâtiments 541 €/journée de travail | |



Action n°18 : Entretenir une filière agricole structurée et dynamique

Niveau d'impact de l'action : ★

- ❑ **Valoriser les métiers agricoles dans les écoles** via une campagne d'information et de sensibilisation sur la filière :
 - Recenser les agriculteurs volontaires ;
 - Organisation de visites de fermes ;
 - Communiquer sur les supports de la communauté de communes
- ❑ Favoriser la reprise des parcelles agricoles par les **petites exploitations** pour **stimuler l'emploi dans le secteur** ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : Ministère de l'éducation, Ministère de l'agriculture, Chambre d'Agriculture, Ecoles préparant aux métiers liés à l'agriculture PNR (mission Paysage et Agriculture)

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---|
| 1. Nombre d'écoles et collèges investis dans le programme d'information et sensibilisation | 1. 6 |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| Convention avec Chambre d'Agriculture (ressource externe) | Sensibilisation/information dans les établissements scolaires : 541 €/journée |



Action n°19 : Maintenir voire accroître la capacité de séquestration carbone du monde agricole

Niveau d'impact de l'action : ★★

Trame Verte et Bleue

- Maintien des prairies permanentes ;
- Développer les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ;

Développer l'agroforesterie : plantation d'arbres champêtres dans les pâturages (confort de l'élevage en été) ;

- Lien possible avec l'exploitation et la transformation du bois en plaquettes de bois pour le paillage des litières

Plantation de haies en bordures de parcelles (très localisé) ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : PETR de la Déodatie ; PETR de Remiremont ; CCHV ; CCGHV



Partenaires : Conseil Départemental, Agriculteurs, PNR (mission Paysage et Agriculture), Chambre d'Agriculture des Vosges

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|--|
| 1. Surface de terres agricoles avec agroforesterie et gestion durable des haies | 1. A définir |
| 2. Surface de prairies permanentes | 2. A définir |
| 3. Nombre d'exploitants inscrits dans la démarche PSE | 3. A définir |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| Convention avec Chambre d'Agriculture (ressource externe) | Agroforesterie : 20-30 €/arbre en prairie Haies : 10-20 €/m linéaire PSE : A définir |



Axe n°8 : Agir pour un aménagement durable du territoire



Contexte

L'aménagement du territoire est l'un des secteurs clé de l'adaptation au changement climatique. En effet, les villes de demain devront notamment être pensées pour résister à l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, pluies diluviennes, etc.) et aux conséquences structurelles du changement climatique (impact du réchauffement sur le bâti). La surface de bâti par personne étant supérieure à la moyenne française sur le territoire, le potentiel de densification des villes et de limitation de l'artificialisation des sols est réel.

| 4 actions | Calendrier | Impact |
|---|-------------|--------|
| 20. Créer des jardins partagés et sensibiliser sur les pratiques d'entretiens durables | Court terme | ★ |
| 21. Créer un PLUi pour une meilleure préservation des espaces naturels, et une limitation de l'artificialisation des sols | Moyen terme | ★★★ |
| 22. Mettre en œuvre le Plan Paysage et l'articuler avec la mise en œuvre du PCAET ★ | Court terme | ★★ |
| 23. Limiter la pollution lumineuse | Court terme | ★ |



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

| Indicateur d'impact | Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET) |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| Surface artificialisée (ha/an) | En diminution (à définir) |
| Surface urbaine végétalisée (ha/an) | En augmentation (à définir) |



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

| | |
|------------------------|-------------|
| Emissions de GES | 15 % |
| Consommation d'énergie | 10 % |



Opérations et politiques liées

PLU des communes, Plan Paysage



Bénéfices Climat - Air - Energie

| | |
|--|------------|
| Adaptation au changement climatique | +++ |
| Atténuation du changement climatique | + |
| Réduction de la consommation d'énergie | + |
| Amélioration de la qualité de l'air | + |
| Energies renouvelables | |



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée



Action n°20 : Créer des jardins partagés et sensibiliser sur les pratiques d'entretiens durables

Niveau d'impact de l'action : ★

- Mettre à disposition des **espaces pour cultiver** ;
- Ne pas utiliser systématiquement les tondeuses à gazon, mais **laisser aussi la biodiversité dans les jardins** ;
- Montrer l'exemple avec les **espaces verts des communes**, le **fauchage tardif** des routes... Nettoyer les bords de route avant de faucher pour éviter que les déchets ne soient coupés et laissés sur place. ;
- Utiliser **l'exemple de Plombières** sur la CCPVM pour les jardins partagés et sur les compétences du PNR : apprendre à cultiver, à créer un environnement spécifique pour les fruits et légumes, lombriculture, marc de café au pieds de tomate, événements culturels, compostage collectif, cueillette publique... avec lien social entre générations ;
- Préférer des **espaces végétalisés avec des plantes nourricières** plutôt que des plantes ornementales ;
- Promouvoir le **défi « Famille à biodiversité positive »** du PNR



Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : Association Croqueurs de pommes, Ecoles, Collèges, Lycées, Communes, PNR, Vogelis, Département

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|--|
| 1. Nombre de jardins partagés mis en place | 1. 6 |
| 2. Nombre de communes engagées dans le défi « Famille à biodiversité positive » | 2. A définir |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,1 ETP (animation et suivi) | 30 000 € (mise à disposition et aménagement de terrain, achat de matériel) |



Action n°21 : Créer un PLUi pour une meilleure préservation des espaces naturels, et une limitation de l'artificialisation des sols



Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Concevoir une **charte de l'aménagement urbain**, document de sensibilisation et de mise en avant de bonnes pratiques :
 - Concerter la population pour avoir un socle de valeurs communes sur l'appropriation de l'espace public par les habitants, la végétalisation, etc. ;
 - Enherbement/plantation d'arbres sur les parkings ;
 - Voiries filtrantes/perméables, notamment les parkings ;
 - Ombrières photovoltaïques sur les parkings (supermarchés) ;
- Organiser les activités humaines dans les centres-bourgs** pour limiter la construction en périphérie :
 - Créer et mettre à disposition des locaux pour les associations, des fablabs, des machines à bois, des outils de bricolage... pour les résidents des centres-bourgs ;
 - Redonner vie aux centres-bourgs ;
 - Revaloriser les logements des centres-bourgs ;
- Limitier les zones constructibles ;**
- Trouver un angle de communication pour **déconstruire l'envie de logements « toujours plus grands »** ;
- Agir sur l'existant** pour le maintien et l'amélioration de la biodiversité :
 - Revaloriser les friches ;
 - Protéger les zones humides ;
 - Végétaliser les espaces publics ;
 - Concertation avec les citoyens ;
 - Repenser les parkings pour laisser de la place à la biodiversité ;
 - Restaurer et améliorer les continuités écologiques (trames noires, vertes et bleues) ;
 - Transformer les îlots de chaleur urbaine en îlots de fraîcheur urbaine ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : Communes, PNR, CAUE

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--------------------------|----------------------|
| 1. Mise en œuvre du PLUi | 1. PLUi mis en œuvre |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 1 ETP (suivi du PLUi) | 300 000 € |

Aides associées



Action n°22 : Mettre en œuvre le Plan Paysage et l'articuler avec la mise en œuvre du PCAET



Niveau d'impact de l'action : ★★

- ❑ **Suivre la mise en œuvre du Plan paysage au sein de la CCHV et de la CCGHV** qui porteront chacune des actions différentes parmi les orientations suivantes :
 - Orientation 1 : Pour un urbanisme recentré ;
 - Orientation 2 : Pour une agriculture au cœur des politiques publiques ;
 - Orientation 3 : Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte ;
 - Orientation 4 : Pour la mise en avant des espaces naturels et de la forêt comme ressource locale privilégiée ;
 - Orientation 5 : Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne ;
 - Orientation 6 : Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage ;





Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : PNR (mission Paysage)

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|---|
| Indicateurs du plan paysage | Mise en œuvre de 80% des actions |
| Moyens humains | Moyens financiers |
|  |  |
| 0,5 ETP Moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions du plan paysage | Moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions du plan paysage |



Action n°23 : Limiter la pollution lumineuse

Niveau d'impact de l'action : ★

- Garantir une **meilleure prise en compte de la vie nocturne** en éteignant l'éclairage public la nuit ;
- Interdire la publicité lumineuse** dans certaines zones ;
- Faire respecter la loi** aux enseignes sur l'extinction nocturne ;
- A intégrer dans le programme d'actions potentiel du CEP ;
- Elaboration d'une **Trame Noire par le PNR**, communication et sensibilisation du **projet**;
- Développer **un évènement « le jour de la nuit »** à l'échelle de la Communauté de Communes
 - S'inspirer des évènements réalisés à Cornimont



Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV ; CCGHV ; SDEV ; PNR



Partenaires : Communes, PNR (mission Energies), Régie Municipale d'Electricité de la Bresse (RME)

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---|
| 1. Proportion de l'éclairage public éteint ou à puissance minimale pendant la nuit | 1. 90 % |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,1 ETP (mise en œuvre de la trame noire le cas échéant) | Action bénéfique pour les collectivités (économie d'énergie et donc de facture d'électricité) |

Aides associées



Axe n°9 : Développer l'éco-tourisme





Contexte

Le tourisme peut être un outil intéressant pour conscientiser les vacanciers aux enjeux environnementaux. A cet égard, le territoire disposant d'un large patrimoine naturel, le tourisme peut être un formidable outil de mise en valeur de ses atouts auprès des 1,5 million de touristes et excursionnistes se rendant sur le territoire chaque année.

Le secteur est également impacté par les conséquences du changement climatique, notamment pour le tourisme lié au ski.

Cela devra cependant être accompagné d'une réflexion sur les pratiques de tourisme, et l'offre correspondante. L'objectif étant d'éviter les pratiques néfastes tout en maintenant une harmonie entre les visiteurs et les locaux, afin que le tourisme soit un vecteur de partage plus que de consommation aveugle.

| 2 actions | | Calendrier | Impact |
|---|--|-------------|--------|
| 24. Elaborer une charte touristique, avec une large communication |   | Court terme | ★★ |
| 25. Limiter le surtourisme et adapter le secteur au changement climatique | | Moyen terme | ★ |




Indicateurs d'impact & Objectifs associés

| Indicateur d'impact | Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET) |
|--|------------------------------------|
| Temps de séjour moyen des touristes | 10 jours |
| Taux de signature de la charte chez les acteurs touristiques | 90 % |



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

| | |
|--|-----|
|  Emissions de GES | 0 % |
|  Consommation d'énergie | 0 % |

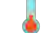






Opérations et politiques liées

Schéma de Développement Economique et Touristique



Bénéfices Climat - Air - Energie

| | |
|--|----|
|  Adaptation au changement climatique | ++ |
|  Atténuation du changement climatique | + |
|  Réduction de la consommation d'énergie | + |
|  Amélioration de la qualité de l'air | + |
|  Energies renouvelables | |



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée



Action n°24 : Elaborer une charte touristique, avec une large communication

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Elaboration en **concertation avec les acteurs touristiques, les citoyens, les élus** ;
- Transmission à TOUS les acteurs touristiques** du territoire pour adhésion (valorisation auprès des touristes) et **transmission aux touristes accueillis** (activités, locations de logements, commerces, guides, etc.) Distribution du livret d'accueil aux arrivants par les hébergeurs ;
- Prévoir un / des **canaux de communication centralisés** pour l'ensemble des acteurs (en pas multiplier les outils, capitaliser sur l'existant) ;
- Engager les acteurs locaux** dans une promotion d'un tourisme vertueux :
 - Acteurs agricoles (notamment pour une relation apaisée avec les touristes, et une transmission de connaissance du terroir) ;
 - Soutenir l'agritourisme ;
 - Promotion de la charte ;
- Promouvoir un **tourisme actif et éducatif** :
 - Passer d'un tourisme consommateur à un tourisme impliqué dans le territoire ;

- Promouvoir des séjours longue durée (à minima une semaine) pour permettre une réelle immersion et développer un attachement au territoire ;
- Promouvoir les modes doux pour la découverte du territoire (et réciproquement limiter l'utilisation d'engins motorisés) ;
- Favoriser un tourisme accompagné : Former les guides pour sensibiliser les touristes ;

- Développer le **tourisme 4 saisons**
- Dessiner et partager une stratégie d'adaptation du secteur aux conséquences du changement climatique(voir action n°25)



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV



Partenaires : PNR, Offices de Tourismes, IGN, Logeurs, Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, Guides et accompagnateurs de montagne, Associations, Commissariat de Massif, Département, ADEME, CCI

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---|
| 1. Part des acteurs touristiques ayant signé la charte | 1. 90 % |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,5 ETP | Elaboration de la charte :15 000 € Campagne de diffusion/communication : 10 000 € (office de tourisme) |



Action n°25 : Limiter le surtourisme et adapter le secteur au changement climatique

Niveau d'impact de l'action : ★

☐ Accompagner et diversifier le secteur touristique au changement climatique:

- En particulier pour le tourisme lié à la neige en proposant une offre complémentaire aux touristes (exemple de projet Ventron qui souhaite se diversifier)
- Promouvoir un tourisme 4 saisons
- **Sensibiliser les acteurs du tourisme** d'hiver sur la pression que peut engendrer la production de neige sur la ressource en eau et sur la dépense énergétique globale que cela représente
- Promouvoir un tourisme 4 saisons

☐ Former les acteurs touristiques à un tourisme plus qualitatif et vertueux :

- Echanges avec des territoires ayant une vision proche de celle imaginée ici
- Formation des structures d'accueil de touristes à des pratiques plus vertueuses

☐ Développer le **slow tourisme** pour engager les touristes à s'imprégner du territoire et le respecter

☐ Arrêt de tout soutien à un tourisme éphémère :

- Contrôler les locations saisonnières (AirBnB et plateformes similaires)

☐ Réfléchir au **renforcement de la compétitivité de la location longue durée** (pour les habitants du territoire) par rapport à de la location courte durée (pour le tourisme)

☐ Imposer des restrictions (nombre de visiteurs quotidiens, temps de visite, etc.) pour certains sites remarquables (comme la cascade de Battion à Rochesson ou les roches serpentines à Cleurie)

☐ Faire un **état des lieux des sites très fréquentés** et disperser la masse touristique sur l'ensemble du territoire pour :

- Limiter la pression sur les espaces naturels sensibles et les forêts : développement des zones de quiétudes en forêt via le plan paysage
- Diminuer la pression sur la ressource en eau



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : Communes, Associations de défense de l'environnement, Office de tourisme, Commissariat de Massif, Socio-professionnels, PNR (mission Eau, Gestion des fréquentations et Tourisme), Département, ADEME, CCI

| Indicateur de suivi | | Objectif d'ici 2027 | |
|---|--|---|--|
| 1. Temps de séjour moyen des touristes | | 1. 7 jours (à définir) | |
| 2. Part des acteurs touristiques ayant reçu une formation | | 2. 75 % | |
| 3. Recommandations pour les sites très fréquentés | | 3. Editées et publiées | |
| Moyens humains | | Moyens financiers | |
| | | | |
| 0,1 ETP Office de tourisme (existant) | | Etat des lieux des sites fréquentés : A définir | |

Aides associées



Axe n°10 : Engager les acteurs dans une démarche d'écoresponsabilité



Contexte

La coordination et la transversalité des actions du PCAET nécessitent une large conscientisation, ainsi qu'une implication de toutes les parties prenantes du territoire. Il est ainsi capital d'informer au maximum sur ces enjeux afin que cet engagement sonne comme une évidence. Les événements et défis déjà mis en place au niveau de la Communauté de Communes seront à pérenniser, afin d'embarquer tous les acteurs dans ce mouvement.

| 6 actions | | Calendrier | Impact |
|--|---|-------------|--------|
| 26. Animer un réseau intercommunal de référents PCAET (1 référent par commune) | ★ | Court terme | ★ |
| 27. Rassembler les citoyens autour de la transition écologique | ★ | Court terme | ★★★ |
| 28. Mettre en cohérence tous les investissements de la CCHV et de ses communes avec les enjeux du PCAET | | Court terme | ★★ |
| 29. Mobiliser les entreprises et autres acteurs privés afin qu'ils prennent part aux projets de territoire en faveur de l'énergie, du climat ou de gestion des déchets | | Court terme | ★ |
| 30. Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) | | Moyen terme | ★★ |



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

| Indicateur d'impact | Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET) |
|--|------------------------------------|
| Nombre de citoyens impliqués dans le PCAET | Plus de 100 |
| Empreinte carbone des habitants | En baisse (à préciser) |
| Quantité totale de déchets collectée | En baisse (à préciser) |



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

| | |
|------------------------|-----|
| Emissions de GES | 0 % |
| Consommation d'énergie | 0 % |



Opérations et politiques liées

PLPDMA d'Evodia



Bénéfices Climat - Air - Energie

| | |
|--|----|
| Adaptation au changement climatique | ++ |
| Atténuation du changement climatique | ++ |
| Réduction de la consommation d'énergie | ++ |
| Amélioration de la qualité de l'air | + |
| Energies renouvelables | |



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée



Action n°26 : Animer un réseau intercommunal de référents PCAET (1 référent par commune)



Niveau d'impact de l'action : ★

- Désigner, dans chaque commune, un **référent PCAET** (pouvant être un élu, une personne des services techniques de la mairie ou encore un citoyen) ;
- Assurer la transmission d'informations** liées au PCAET vers les communes (conseils municipaux, services et habitants) ;
- Suivre la mise en œuvre** des actions du PCAET :
 - Organiser à minima une réunion globale annuelle ;
 - Assurer le suivi au niveau communal ;
- Organiser régulièrement des **visites de sites ou installations exemplaires** ouvertes à toutes et tous (élus et citoyens), permettant d'avoir un partage d'information plus large et régulier ;
- Communiquer sur les bonnes actions mises en place par les communes** (réseaux de chaleur, géothermie, rénovation et isolation des bâtiments, etc.), en ayant une liste des actions et des référents associés pour pouvoir les contacter et avoir plus d'informations ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV



Partenaires : Communes

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--------------------------------------|--|
| 1. Etat du réseau de référents PCAET | 1. Complet (1 référent par commune) et actif (à minima une réunion commune par an) |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,1 ETP (animation et suivi) | |



Action n°27 : Rassembler les citoyens autour de la transition écologique

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Diffuser un outil ludique permettant de calculer son empreinte carbone**, évaluer l'impact de ses actions, et être accompagné dans la réduction de son empreinte carbone personnelle. (Exemple : <http://avenirclimatique.org/micmac/> ou <https://nosgestesclimat.fr/conf%C3%A9rence/planclimat-vosges> ;
- Communiquer largement sur l'impact carbone de petites actions du quotidien ;
- Elaborer et diffuser une charte mise à disposition des habitants s'engageant sur un ou plusieurs objectifs ;
- Travailler avec les associations et les écoles** pour conduire un travail de sensibilisation des plus jeunes ;
- Développer une **brigade d'éco-ambassadeurs** (constituée de volontaires formés, de contrats d'apprentissage, de personnes en services civiques, d'élus...), travaillant à la sensibilisation aux bons usages ;
- Participer aux programmes déjà en cours DEFIS « FAMILLE » ;
- Faire connaître au grand public, le PCAET** et les actions à mener sur le territoire ;
- Renforcer l'information autour de l'écoresponsabilité** :
 - Utiliser les panneaux d'information/panneaux publicitaires à cet effet ;
 - Développer un site internet dédié, avec un forum ;

- Organiser des soirées thématiques ;
- Créer une « médiathèque » de tous les supports possibles, incitant aux bons usages, et la mettre à disposition des habitants (dans les bibliothèques et en ligne) ;
- Promouvoir des pratiques de sobriété énergétique dans l'habitat** (chez soi comme en entreprise) :
 - Faire une campagne sur la réduction du chauffage ;
 - Limiter la climatisation en été ;
 - Sensibiliser à la consommation des appareils électroménagers en veille (box internet, ordinateurs, etc.) ;
 - Théorie des nudges pour inciter aux gestes écoresponsables ;
 - Encourager la mise en place d'actions de type « challenge » dans les logements du parc social par exemple (exemple : concours CUBE) ;
- Adhérer au projet Ecomanifestation** porté par Evodia pour l'accompagnement et la labellisation « écomanifestation » des événements du territoire ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV



Partenaires : ADEME, ATMO, Bibliothèques, Médiathèques, Communes, Pôle solidarité des fournisseurs d'énergie, Associations citoyennes ,PNR (mission Pédagogie et Lien social)

| Indicateur de suivi | | Objectif d'ici 2027 | |
|--|--|--|---|
| 1. Etat de la brigade d'éco-ambassadeurs | 2. Nombre annuel de participants aux défis famille | 3. Nombre de manifestations labellisées | |
| | | | 1. Active (à minima 3 actions de sensibilisation par an) 2. 20 équipes (200 personnes) 3. A définir |
| Moyens humains | | Moyens financiers | |
| | | | |
| 0,7 ETP (animation et suivi) | | Animation de défis : 3 000 €/ an Sensibilisation dans le milieu scolaire : 5 000€ / an Campagne de communication : 5 000 €/ an | |



Action n°28 : Mettre en cohérence tous les investissements de la CCHV, de la CCGHV et de leurs communes avec les enjeux du PCAET

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ❑ **Elaborer une grille** pour évaluer la cohérence des investissements avec les enjeux du PCAET ;
- ❑ **Identifier les budgets liés au PCAET :**
 - Identifier et valoriser dans le plan pluriannuel d'investissement les sommes allouées à des projets en phase avec les enjeux du PCAET ;
 - Suivre annuellement le budget pour la politique énergétique et climatique par un indicateur en euros/an/habitant ;
- ❑ **Mettre en cohérence les projets d'investissements et de financement de la collectivité, et des communes :**
 - Evaluer lors de chaque nouveau projet d'investissement, la cohérence du projet avec les enjeux du PCAET ;
 - Identifier les investissements/subventions qui ne sont pas cohérents avec les objectifs du PCAET, et élaborer un plan de réorientation de ces investissements ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV; CCGHV



Partenaires : Communes

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---|
| 1. Part des investissements intercommunaux et communaux respectant la grille | 1. 100 % |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,1 ETP (suivi de la grille) | Création de la grille et mise en cohérence des investissements : 20 000 € |



Action n°29 : Mobiliser les entreprises et autres acteurs privés afin qu'ils prennent part aux projets de territoire en faveur de l'énergie, du climat ou de gestion des déchets

Niveau d'impact de l'action : ★

- ❑ Montrer clairement les **bénéfices concrets et directs des actions mises en œuvre** :
 - Maîtriser l'augmentation des coûts (hausse des prix et des taxes de l'énergie) ;
 - Anticiper la réglementation (ex. décret tertiaire), les attentes du marché ;
 - Améliorer la performance énergétique, l'accès à de nouveaux marchés, la cohésion interne, etc. ;
- ❑ Proposer une **offre de services adaptée** pour aider les entreprises dans leur démarche de développement durable. Par exemple :
 - Aires de covoiturage, pistes cyclables, parkings à vélos, systèmes d'autopartage, bornes de recharge, nouvelles dessertes en bus, etc. ;
 - Des déchèteries publiques destinées aux déchets des professionnels ;
 - Chartes d'engagement ;
- ❑ **Valoriser les pratiques vertueuses et actions déjà mises en œuvre** :
 - Organiser des visites d'entreprises pour démontrer la faisabilité de certaines pratiques ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV; CCGHV



Partenaires : Acteurs privés, Entreprises, ADEME, CCI

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---------------------|
| 1. Nombre de visites d'entreprises réalisées | 1. 6 (une par an) |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,2 ETP (animation et suivi), en lien avec le service Développement économique | |



Action n°30 : Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Niveau d'impact de l'action : ★

☐ Lutter contre le gaspillage alimentaire :

- Dans la restauration collective ;
- Communiquer auprès du grand public ;

☐ Valoriser localement les biodéchets et déchets verts :

- Déployer des sites de compostage partagés ;
- Accompagner le compostage en établissement ;
- Maintenir la promotion du compostage individuel (dont vermicompost) ;
- Donner la possibilité de broyer ses déchets verts ;
- Développer le compost et le jardinage au naturel dans les espaces verts (jardinage différencié) ;
- Créer des réseaux d'éco-jardiniers ;
- Intégrer la valorisation des biodéchets dans le paysage urbain ;
- Encourager les particuliers à obtenir des animaux domestiques : poules, etc. pour la valorisation des biodéchets et l'entretien des espaces verts ;
- Etudier le potentiel de développement de projet de méthanisation à petite échelle (Chambre d'Agriculture, GRDF) pour la valorisation des

biodéchets ;

☐ Promouvoir la réparation, le réemploi et l'autoproduction sur le territoire :

- Structuration d'un espace de réemploi dans les déchetteries/ou lien avec recyclerie ;
- Organisation d'événements variés sur ces thématiques avec les acteurs du territoire ;
- Promouvoir le don d'objet, faciliter ces échanges entre les citoyens ;
- Promotion de la valorisation artistique de produits en fin de vie ;



Calendrier : Moyen terme



Porteur : Evodia ; CCHV ; CCGHV



Partenaires : Pôle prévention des déchets de la CCHV, l'Abri, Bailleurs sociaux, Ballast, Communes, Ecoles, Lycées, Collèges, EHPAD, Centre de loisirs, Etablissements de tourisme, ADEME, Recycleries, Déchetteries, Médiathèques, Bibliothèques

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| Indicateurs du PLPDMA 2020-2026 | Objectifs du PLPDMA |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,5 ETP | Moyens liés à la gestion des déchets |



Axe n°11 : Développer les énergies nouvelles et une gestion intelligente de l'énergie



Contexte

Aujourd'hui, le territoire produit un quart de ses besoins en énergie, principalement via la filière bois-énergie. Il reste, comme la quasi-totalité des territoires du monde, principalement dépendant des énergies fossiles (50% de la consommation d'énergie finale). Pour lutter contre le changement climatique, ainsi que pour réduire la dépendance à ces sources d'énergie souvent lointaines, il est nécessaire de développer encore plus la production d'énergie renouvelable sur le territoire, en s'appuyant sur ses forces : pompes à chaleur, bois énergie, photovoltaïque, ainsi qu'en ayant une réflexion profonde et complète sur la gestion de l'énergie, et la sobriété énergétique, aspect central de la sortie des énergies fossiles.

| 5 actions | Calendrier | Impact |
|---|-------------|--------|
| 31. Développer le solaire photovoltaïque et thermique | Court terme | ★★ |
| 32. Développer les pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques | Moyen terme | ★ |
| 33. Généraliser la récupération de chaleur dans l'industrie | Long terme | ★ |
| 34. Favoriser les projets citoyens pour le développement de projets de production d'énergie renouvelable via la consolidation d'un tissu local d'artisans ★ | Moyen terme | ★ |
| 35. Valoriser la ressource bois dans la production énergétique | Moyen terme | ★ |



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

| Indicateur d'impact | Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET) |
|--|------------------------------------|
| Production de solaire photovoltaïque | 22 GWh/an |
| Production d'énergie renouvelable à partir de pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques | 42 GWh/an |
| Nombre de projets citoyens d'installations de production d'énergie renouvelable | A définir |



Contribution de l'axe aux objectifs 2030

| | |
|------------------------|-----|
| Emissions de GES | 0 % |
| Consommation d'énergie | 0 % |



Opérations et politiques liées

PLUi à venir



Bénéfices Climat - Air - Energie

| | |
|--|-----|
| Adaptation au changement climatique | + |
| Atténuation du changement climatique | ++ |
| Réduction de la consommation d'énergie | + |
| Amélioration de la qualité de l'air | + |
| Energies renouvelables | +++ |



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

S'assurer de développer des systèmes les moins consommateurs de ressources et les plus recyclables.

Avoir une réflexion complète sur le déploiement de fermes solaires en lien avec les paysages et les milieux naturels.

Bien mettre en avant la rénovation des systèmes de chauffage en parallèle du déploiement du bois énergie.



Action n°31 : Développer le solaire photovoltaïque (PV) et thermique

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Accompagner les propriétaires de surfaces artificialisées** (parkings par exemple) pour les **couvrir d'ombrières photovoltaïques**, et inscrire cette obligation dans le PLUi ;
- Animations sur les Energies Renouvelables thermiques par le PNR, à destination des personnes morales ;
- Etude de projets de solaire photovoltaïque et thermique sur sites isolés par le PNR ;
- Encourager l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques sur les grandes toitures** (dont toitures agricoles) et friches industrielles ;
- Encourager l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques sur les toitures des particuliers** ;
- Etudier la faisabilité des projets de **fermes solaires** en tenant compte de la consommation de l'espace ;
- Objectif de **29 GWh de production annuelle en 2030** : 12 GWh sur toiture, 15 GWh au sol et 2 GWh sur toitures agricoles ;
- S'appuyer sur le **cadastre solaire lancé par la Région Grand Est** ;



Calendrier : Court terme



Porteur : CCHV ; CCGHV ; Chambre d'Agriculture, PNR



Partenaires : Chambre d'agriculture, PNR (mission Energies), Etat, Lorraine Energies Renouvelables, LI-MITHRA, Région, RME

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---|
| 1. Production photovoltaïque annuelle | 1. 22 GWh |
| 2. Nombre de d'installations photovoltaïques et thermiques chez des particuliers | 2. 3 000 |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,2 ETP (animation et suivi) | 8 ha de fermes solaires PV : 13M € Toiture PV particulier : 1 000 €/m² |

Aides associées



Action n°32 : Développer les pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques

Niveau d'impact de l'action : ★

- Objectif : **25 GWh de PAC géothermiques et 25GWh de PAC aérothermiques** en 2030 (soit 2500 foyers équipés de PAC géothermiques, et 2500 de PAC aérothermiques) ;
- Communiquer sur ce mode de chauffage** auprès des particuliers ;
- Communiquer sur les projets développés** dans les communes ;
- Animation sur la géothermie par le PNR



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCHV; CCGHV



Partenaires : Lorraine Energies Renouvelables, ADEME, Communes, PNR (mission Energies)

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|--|
| 1. Productions géothermique et aérothermique respectives | 1. 23 GWh géothermiques et 19 GWh aérothermiques |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| A définir | A définir |



Action n°33 : Généraliser la récupération de chaleur dans l'industrie

Niveau d'impact de l'action : ★

- Organiser une ou des réunions annuelles avec les industries du territoire pour **sensibiliser sur la récupération d'énergie et étudier les projets potentiels** ;
- 15 % de chaleur fatale récupérée en 2030** (soit environ 15 GWh), par exemple sur la centrale à béton du Tholy ;
- Développer l'**Ecologie Industrielle Territoriale** au sein des entreprises
 - Favoriser les synergies entre entreprises ;



Calendrier : Long terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : ADEME, CCI, CMA, Industriels

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|--|---------------------|
| 1. Part de la chaleur fatale récupérée | 1. 10 % |

| Moyens humains | Moyens financiers | Aides associées |
|---|---|-----------------|
| | | |
| Lien avec l'action 29 sur la mobilisation des entreprises | Etude des gisements de chaleur fatale : 20 000€ | |



Action n°34 : Favoriser les projets citoyens pour le développement de projets de production d'énergie renouvelable via la consolidation d'un tissu local d'artisans

Niveau d'impact de l'action : ★

- Mise en place de **financements citoyens et/ou participatifs** ;
- Développer une **main d'œuvre en capacité de répondre aux besoins de porteurs de projets**, et avoir des installations durables et de qualité ;
- Installation de **bureaux d'études et de développeurs locaux** ;
- Impulser une **dynamique entre élus et citoyens** pour développer des projets d'énergie citoyenne
 - Réflexion sur la dynamique élus – citoyens en 2022 par le PNR
 - Capitaliser sur les retours d'expériences de projets similaires ;
- 2030 : 4 000 foyers équipés de panneaux solaires photovoltaïques, et 3 000 foyers équipés de panneaux solaires thermiques ;





Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCHV; CCGHV



Partenaires : Associations citoyennes, Lorraine Energies Renouvelables, GECLER, Chambre des métiers, CCI, Associations de commerçants et artisans, PNR, Centrales Villageoises, Citoyens

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|---|
| 1. Nombre de projets nés de financements citoyens/participatifs | 1. A définir (2) |
| Moyens humains | Moyens financiers |
|  0,1 ETP (animation et suivi) |  Investissements de la CC en supplément des citoyens (doublement de l'argent investi par exemple) |

Aides associées



Action n°35 : Valoriser la ressource bois dans la production énergétique

Niveau d'impact de l'action : ★

- Valoriser les sous-produits bois** en développant la **thermolyse de la biomasse** ;
- Développer la **filière plaquettes de bois** pour le chauffage ;
- Développer des **réseaux de chauffage collectifs et individuels efficaces au bois** ;
- Utilisation des rémanents de débardage pour le chauffage en prenant en compte la nécessité de **laisser 30% de la biomasse** sur site ;
- Maintien de la production actuelle en bois énergie



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCHV ; CCGHV



Partenaires : ADEME, Fibois, Chambre d'Agriculture, CRPF, ONF, Industries de transformation, Communes, PNR (mission Energies, Agriculture, Forêt), Lorraine Energies Renouvelables

| Indicateur de suivi | Objectif d'ici 2027 |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Etat de la filière plaquettes de bois 2. Quantité d'hydrogène produit par thermolyse de la biomasse | <ol style="list-style-type: none"> 1. Active et dynamique 2. A définir |
| Moyens humains | Moyens financiers |
| | |
| 0,1 ETP (animation et suivi) | |

ANNEXES

- **Trajectoires à horizon 2030 et 2050**
- Sources de financement : se rendre sur le site **aides-territoires.beta.gouv.fr**

Objectifs chiffrés

Consommation d'énergie de la CC des Hautes Vosges (GWh)

| | Année de référence | Année médiane du budget carbone 2024-2028 | | | | | | | |
|----------------------------------|--------------------|---|-----------|-----------|-----------|---------|--------------------------------------|---------|---------|
| | | 2015 | 2018 | 2021 | 2024 | 2026 | Fin du 1 ^{er} PCAET 2027 | 2030 | 2050 |
| Résidentiel | | 516 GWh | 516 GWh | 473 GWh | 409 GWh | 364 GWh | 343 GWh | 278 GWh | 122 GWh |
| Tertiaire | | 140 GWh | 140 GWh | 132 GWh | 119 GWh | 110 GWh | 106 GWh | 94 GWh | 61 GWh |
| Transport routier | | 209 GWh | 197 GWh | 188 GWh | 175 GWh | 166 GWh | 162 GWh | 149 GWh | 80 GWh |
| Industrie | | 331 GWh | 331 GWh | 316 GWh | 294 GWh | 278 GWh | 271 GWh | 249 GWh | 166 GWh |
| Agriculture | | 13 GWh | 13 GWh | 13 GWh | 12 GWh | 12 GWh | 11 GWh | 11 GWh | 9 GWh |
| Déchets | | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres transports | | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Industrie branche énergie | | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | | 1 209 GWh | 1 197 GWh | 1 122 GWh | 1 009 GWh | 930 GWh | 893 GWh | 780 GWh | 438 GWh |

Objectifs chiffrés

Production d'énergie renouvelable de la CC des Hautes Vosges (GWh)

| | Année de référence | Année médiane du budget carbone 2024-2028 | Fin du 1 ^{er} PCAET | | |
|---|--------------------|---|------------------------------|----------------|----------------|
| | 2018 | 2026 | 2027 | 2030 | 2050 |
| Méthanisation | 0 GWh | 8 GWh | 9 GWh | 12 GWh | 17 GWh |
| PAC aérothermiques | 19 GWh | 23 GWh | 24 GWh | 25 GWh | 25 GWh |
| PAC géothermiques | 3 GWh | 21 GWh | 23 GWh | 25 GWh | 25 GWh |
| Bois-énergie | 243 GWh | 243 GWh | 243 GWh | 243 GWh | 243 GWh |
| Solaire thermique toitures | 2 GWh | 7 GWh | 8 GWh | 10 GWh | 7 GWh |
| Hydraulique | 33 GWh | 33 GWh | 33 GWh | 33 GWh | 33 GWh |
| Solaire (au sol, toitures et toitures agricoles) | 3 GWh | 20 GWh | 22 GWh | 29 GWh | 38 GWh |
| Récupération de chaleur fatale | 0 GWh | 17 GWh | 17 GWh | 30 GWh | 94 GWh |
| TOTAL | 302 GWh | 378 GWh | 385 GWh | 400 GWh | 476 GWh |

Objectifs chiffrés

Emissions de gaz à effet de serre de la CC des Hautes Vosges (tCO₂e)

| | Année de référence | Année médiane du budget carbone 2024-2028 | | | Fin du 1 ^{er} PCAET | Objectifs SNBC | |
|---|-----------------------------|---|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | 2015 | 2018 | 2021 | 2026 | 2027 | 2030 | 2050 |
| Résidentiel | 55 757 tCO ₂ e | 55 757 tCO ₂ e | 50 359 tCO ₂ e | 36 565 tCO ₂ e | 33 866 tCO ₂ e | 25 769 tCO ₂ e | 4 857 tCO ₂ e |
| Tertiaire | 25 064 tCO ₂ e | 25 064 tCO ₂ e | 22 612 tCO ₂ e | 16 346 tCO ₂ e | 15 120 tCO ₂ e | 11 442 tCO ₂ e | 2 564 tCO ₂ e |
| Transport routier | 54 145 tCO ₂ e | 54 145 tCO ₂ e | 51 109 tCO ₂ e | 43 349 tCO ₂ e | 41 831 tCO ₂ e | 37 277 tCO ₂ e | 5 145 tCO ₂ e |
| Industrie | 35 107 tCO ₂ e | 35 107 tCO ₂ e | 33 362 tCO ₂ e | 28 179 tCO ₂ e | 26 756 tCO ₂ e | 22 488 tCO ₂ e | 4 977 tCO ₂ e |
| Agriculture | 23 824 tCO ₂ e | 23 824 tCO ₂ e | 22 617 tCO ₂ e | 19 531 tCO ₂ e | 18 927 tCO ₂ e | 17 116 tCO ₂ e | 10 924 tCO ₂ e |
| Déchets | 1 000 tCO ₂ e | 1 000 tCO ₂ e | 978 tCO ₂ e | 955 tCO ₂ e | 948 tCO ₂ e | 927 tCO ₂ e | 300 tCO ₂ e |
| Industrie branche énergie | 1 000 tCO ₂ e | 1 000 tCO ₂ e | 978 tCO ₂ e | 955 tCO ₂ e | 948 tCO ₂ e | 927 tCO ₂ e | 300 tCO ₂ e |
| Autres transports | 0 tCO ₂ e | 0 tCO ₂ e | 0 tCO ₂ e | 0 tCO ₂ e | 0 tCO ₂ e | 0 tCO ₂ e | 0 tCO ₂ e |
| TOTAL | 195 897 tCO ₂ e | 195 897 tCO ₂ e | 182 015 tCO ₂ e | 145 879 tCO ₂ e | 138 396 tCO ₂ e | 115 948 tCO ₂ e | 29 067 tCO ₂ e |
| Séquestration : Forêt | -182 000 tCO ₂ e | -182 000 tCO ₂ e | -182 000 tCO ₂ e | -182 000 tCO ₂ e | -182 000 tCO ₂ e | -182 000 tCO ₂ e | -182 000 tCO ₂ e |
| Séquestration : Terres cultivées | 0 tCO ₂ e | 0 tCO ₂ e | -169 tCO ₂ e | -600 tCO ₂ e | -684 tCO ₂ e | -937 tCO ₂ e | -937 tCO ₂ e |

Objectifs chiffrés

Emissions de polluants atmosphériques de la CC des Hautes Vosges (tonnes)





| | Année de référence | Année médiane du budget carbone 2024-2028 | Fin du 1 ^{er} PCAET | |
|---------------|--------------------|---|------------------------------|------|
| | 2017 | 2026 | 2027 | 2030 |
| SO2 | 59 | 58 | 53 | 39 |
| NOx | 429 | 410 | 355 | 191 |
| COVNM | 725 | 710 | 666 | 534 |
| PM 10 | 234 | 224 | 194 | 105 |
| PM 2.5 | 207 | 198 | 171 | 91 |
| NH3 | 185 | 181 | 170 | 136 |

ANNEXES

- Trajectoires à horizon 2030 et 2050
- **Sources de financement**






Axe 1 : Agir pour un bâti écologique et social



| Nom | Porteur(s) | Nature | Récurrence | Projets éligibles | Actions liées | Montant |
|---|--|-----------------------------------|------------|---|---------------|-------------|
| Financer des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles et plus généralement de foncier déjà artificialisé |   | Subvention, ingénierie financière | Permanente | <ul style="list-style-type: none"> Recyclage foncier de friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain : friches industrielles, commerciales, administratives, ilots anciens dégradés ; Recyclage de foncier urbanisé : requalification d'ilots anciens pour du logement et commerce, redynamisation/transformation des zones économiques d'entrée de ville, réhabilitation et diversification des zones pavillonnaires, rénovation de commerces ; Dépollution d'anciens sites industriels à responsable défaillant. | 3 | Non précisé |
| Traiter et requalifier des friches publiques |  | Subvention | Permanente | <p>Volet 1 - Réhabilitation de friches industrielles, militaires et hospitalières :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etude d'anticipation en amont de la fermeture programmée de site Etudes de vocation liées à la requalification (vocation, programmation, diagnostic amiante, etc.) Travaux de déconstruction, dépollution, mise en sécurité, remise à plat du terrain Travaux de reconversion du site : travaux et frais de maîtrise d'œuvre (clos-couvert, aménagements, réhabilitation, reconstruction, hors VRD). <p>Volet 2 - Résorption des friches urbaines et « verrues » paysagères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux de dépollution, démolition, mise à plat du terrain, clos couvert et aménagements extérieurs hors VRD | 3 | Max 50% |
| Financer les études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées |  | Subvention | Permanente | <ul style="list-style-type: none"> Vous souhaitez vous engager dans des démarches d'anticipation à la requalification des friches polluées, pour intégrer ces espaces dégradés dans votre planification territoriale. Vous projetez de réaménager une friche polluée ou potentiellement polluée par des activités industrielles ou de services. | 3 | Max 70% |

Axe 1 : Agir pour un bâti écologique et social



| Nom | Porteur(s) | Nature | Récurrence | Projets éligibles | Actions liées | Montant |
|---|--|-----------------------|------------|---|---------------|---|
| <u>Réhabiliter les friches urbaines et reconquérir des emprises foncières pour recomposer le tissu urbain – Investissement dans les requalification des friches</u> |   | Autre aide financière | Permanente | <ul style="list-style-type: none"> L'acquisition de sites urbains pollués afin de les réhabiliter La requalification des espaces publics La recomposition du tissu urbain et le déploiement des opérations d'aménagement | 3 | Non précisé |
| <u>Financer la rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs</u> |  | Subvention | Permanente | Rénovation basse consommation de tout type de bâtiments publics et/ou associatifs quelle soit leur typologie. | 1 | Prime de base de 5 000 € à 15 000 € Aide au m ² de 20 €/m ² à 85 €/m ² Bonus de 10 000 € si niveau BBC atteint Plafond de 1 250 m ² de surface de plancher |
| <u>Financer grâce aux économies réalisées des actions de performance énergétique des bâtiments publics - Dispositif Intracting</u> |   | Avance | Permanente | Projet de rénovation de bâtiment public ou de travaux d'infrastructure d'éclairage public générant des économies d'énergie avec un taux de retour inférieur à 13 ans. | 1, 23 | Non précisé |


Axe 2 : Agir pour préserver la ressource en eau



| Nom | Porteur(s) | Nature | Récurrance | Projets éligibles | Actions liées | Montant |
|---|------------|------------|---|---|---------------|------------------------------------|
| Anticiper le manque d'eau | | Subvention | Clôture le 30/11/2021 Voir pour une potentielle reconduction | <ul style="list-style-type: none"> Des études de préfiguration et travaux pilotes ainsi que des expérimentations, préfigurant un passage à l'action à une plus grande échelle, pourront être accompagnés. Ces projets doivent se montrer innovants et/ou structurants. Par ailleurs, ils doivent être cohérents avec les documents d'orientation relatifs à la gestion de l'eau (SDAGE, SAGE, PAPI) et concourir aux objectifs d'adaptation au changement climatique (Plan des Agences de l'eau, PCAET). Les projets ainsi mis en œuvre ne doivent pas accentuer le changement climatique ; à ce titre, ils seront économes en ressource en eau, en sol et en énergie. Le dossier de candidature devra démontrer la bonne prise en compte des documents d'orientation ou règlementaires. | 4 | Max 60% Selon le type de projet |





Axe 3 : Préserver la ressource en bois et optimiser son exploitation, en anticipant les conséquences du changement climatique

| Nom | Porteur(s) | Nature | Récurrance | Projets éligibles | Actions liées | Montant |
|--|---|------------|------------|---|---------------|---|
| Aide au regroupement foncier forestier |  | Subvention | Permanente | <ul style="list-style-type: none">La prime est accordée aux propriétaires forestiers qui acquièrent de nouvelles parcelles jouxtant leur propriété.L'objectif est de diminuer le morcellement des propriétés et donc d'en améliorer la gestion.Ne sont concernées par cette opération de regroupement foncier que les parcelles destinées à une vocation forestière et qui devront garder cette vocation 10 ans au minimum, et les transaction d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € | 7 | 80% pour transactions inférieures à 2 000 € 60% pour transactions entre 2 000 € et 5 000 € Max 2 000 €/demandeur/an |



Axe 5 : Développer une économie attractive décarbonée et résolument tournée vers l'avenir

| Nom | Porteur(s) | Nature | Récurrance | Projets éligibles | Actions liées | Montant |
|---|---|------------|---|---|---------------|---|
| Faciliter la transition vers une économie durable : sous-programme "Économie circulaire et qualité de vie" - LIFE |  | Subvention | Clôture le 30/11/2021 Suivre pour une potentielle reconduction | Projets participant à la réalisation des objectifs d'économie circulaire et qualité de vie du sous programme LIFE. Pour plus de détail, consulter le détail de l'appel à projets . | 13 | 100% 60% max pour des subventions de plus de 100 000 € |
| Grand Est transformation digitale – Parcours collectif |  | Subvention | Permanente | Parcours de digitalisation axé autour d'un parcours collectif : concerne l'accompagnement des projets de territoires, portés par un acteur local (EPCI / communes / Union de Commerçants ...), dans la définition et la mise en œuvre de plans d'actions collectifs en faveur des commerces avec 2 volets d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> • Volet 1 : un accompagnement des EPCI / Communes en ingénierie par la CCI Grand Est ; • Volet 2 : un accompagnement opérationnel aux projets coopératifs/collectifs de plateformes d'achat, marketplace, plateforme de réservation...qui font suite à l'accompagnement de la CCI Grand Est ; | 13 | Aide au conseil : 80 % max (plafond de 50 000 €) Aide à l'investissement : 50% max (plafond de 20 000 €) |






Axe 6 : Favoriser le développement des modes actifs et des transports alternatifs

| Nom | Porteur(s) | Nature | Récurrance | Projets éligibles | Actions liées | Montant |
|--|------------|--|---|--|---------------|---|
| Innover pour le territoire : AMI Avenir Montagnes mobilités "Territoires de montagne périurbains et peu denses" | | Subvention Ingénierie technique | Pré-dépôt avant le 30/11/2021 Clôture le 31/12/2021 Suivre pour éventuelle reconduction | L'appel à manifestation d'intérêt recherche des projets innovants, pour le territoire, de solutions / services de mobilité / démobilité, en adéquation avec les enjeux du territoire, et s'inscrivant préférentiellement dans le plan d'actions d'une démarche de planification de la mobilité. <ul style="list-style-type: none"> Les projets devront comporter une dimension innovante à l'échelle du territoire considéré quant à la prise en compte des thématiques Les projets devront comporter une dimension innovante au niveau organisationnel. | 15 | Max 50% (plafond de 200 000 €) Accompagnement sur la mise en œuvre technique, appui méthodologique et organisationnel à l'évaluation |
| Dispositif de soutien à la réalisation d'études de mobilités par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) | | Subvention | Permanente | <ul style="list-style-type: none"> Etudes de mobilité Bénéficiaires : AOM, Syndicats Mixtes ou PETR (mandatés par l'AOM) | 15 | Max 50 % (plafond de 45 000 € dans le cas présent) |



Axe 8 : Agir pour un aménagement durable du territoire

| Nom | Porteur(s) | Nature | Récurrence | Description / Projets éligibles | Actions liées | Montant |
|--|---|------------|-----------------------|---|---------------|---|
| Soutenir les projets d'urbanisme durable - Appel à projets Urbanisme Durable 2021-2022 |  | Subvention | Clôture le 30/11/2022 | <ul style="list-style-type: none"> Les études préalables, de faisabilité ou pré-opérationnelles Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Les investissements répondant à une réelle plus-value environnementale <p>Les projets seront analysés au regard des principes de l'urbanisme durable et des objectifs du SRADDET.</p> | 21 | Max 50% (voir lien, plusieurs plafonds définis) |
| Cours d'école, bulle nature |  | Subvention | Clôture le 31/12/2021 | Il s'agit de permettre l'infiltration de l'eau de pluie pour nourrir la végétation et les sols, de mettre la nature à la portée des enfants, de proposer un espace pédagogique grandeur nature (potagers, arbres fruitiers...), c'est aussi améliorer le confort de tous lors des périodes de fortes chaleurs. | 21 | 60 à 80% Plafond de 150€/m² |
| Aménagement foncier (ex-remembrement) |  | Subvention | Permanente | <p>Opération de restructuration du parcellaire agricole dont le but est d'améliorer les conditions d'exploitation. C'est aussi un outil indispensable à l'aménagement du territoire communal et à la préservation des espaces naturels.</p> <p>Une opération d'aménagement foncier se déroule en trois grandes étapes sur une période de 4 années et est effectuée dans la concertation avec tous les acteurs.</p> <p>En complément de la restructuration parcellaire, les travaux connexes à un aménagement foncier valorisent le paysage et le cadre de vie (création de chemins de randonnées, restauration des berges d'un cours d'eau ou d'un maillage de haies ...) tout en facilitant le fonctionnement des exploitations agricoles et l'accès aux propriétés (création de chemins d'exploitation ...)</p> | 3 | Etude : 100% Travaux : 70% |






Axe 9 : Développer l'éco-tourisme

| Nom | Porteur(s) | Nature | Récurrance | Description / Projets éligibles | Actions liées | Montant |
|---|------------|------------|------------|--|---------------|--------------------------------|
| <u>Promouvoir les meublés de tourisme afin de proposer une offre touristique d'excellence</u> | | Subvention | Permanente | Bénéficiaires : PME au sens de l'union européenne, exploitants en nom propre, associations, particuliers, porteurs de projets publics pour les hébergements situés dans des communes de 2 000 habitants maximum dans les zones dépourvues d'hébergements touristiques, appréciation faite par la Région au travers de données fournies par l'Observatoire Régional du Tourisme. | 25 | Max 20% |
| <u>Bénéficiaire d'un prêt dédié au au financement des infrastructures de tourisme et au soutien des acteurs du secteur - Prêt relance tourisme pour les grandes infrastructures</u> | | Prêt | Permanente | Votre projet concerne tout type d'opérations sur des immobilisations lourdes du secteur du tourisme. Les actifs incorporels tels que l'acquisition de fonds de commerce ou l'investissement pour l'exploitation courante d'une activité (ex : relooking intérieur d'un hôtel) ne sont pas éligibles. | 25 | |
| <u>Développer et diversifier l'offre des stations de montagne</u> | | Subvention | Permanente | <ul style="list-style-type: none"> Investissements privés et publics destinés à renforcer et diversifier l'offre touristique dans les stations de ski sur une période transitoire, liée aux changements climatiques ; Amélioration des services aux visiteurs ; Projets des collectivités et des structures privées contribuant au développement d'une activité et d'une offre touristique quatre saisons sur le massif des Vosges. Sont éligibles, les investissements d'équipements touristiques structurants d'envergure régionale, nationale ou internationale, visant l'excellence dans les services proposés aux visiteurs. Ces investissements devront s'inscrire dans un programme pluriannuel de développement prévoyant des créations d'emplois. | 25 | Max 20% (plafond de 300 000 €) |






Axe 10 : Engager les acteurs dans une démarche d'écoreponsabilité



| Nom | Porteur(s) | Nature | Récurrence | Description / Projets éligibles | Actions liées | Montant |
|--|---|---------------------------|---|---|---------------|---|
| <u>Je plante une haie pour mon école</u> |  | Matérielle et pédagogique | Clôturé le 30/09/2021 A suivre pour une reconduction potentielle | <ul style="list-style-type: none"> Localisation au sein d'une école ou sur un site accueillant des scolaires (terrain communal ou associatif utilisé par les enseignants) ; Dossier de candidature dûment complété ; Mise en place d'un paillage biodégradable obligatoire ; Longueur minimum de la haie de 10 m et maximum de 20 m ; Les animations pédagogiques sont prévues pour deux classes maximum par an et par école, sous les conditions suivantes : 10 mètres linéaires de haies pour une classe ou 20 mètres linéaires de haies pour une ou deux classes. | 27 | Fourniture du matériel nécessaire Prestation de mise en place et d'animation |
| <u>Plantez des haies !</u> |  | Service | Clôture le 27/05/2022 | <ul style="list-style-type: none"> la haie doit faire au moins 100 mètres linéaires (plusieurs tronçons possibles) ; le projet doit se faire hors zone constructible ; le candidat doit s'engager à conserver et entretenir la haie pendant au moins 10 ans. ... cf règlement de l'appel à projet | 19 | Fourniture des plans et plantation |
| <u>Aide à la plantation d'arbres fruitiers</u> |  | Matérielle | Permanente | Destiné aux propriétaires de parcelles situées dans le département, à l'exception des communes | 3 | 50% sur la fourniture Limite de 40€ TTC l'unité |

Axe 11 : Développer les énergies nouvelles et une gestion intelligente de l'énergie



| Nom | Porteur(s) | Nature | Récurrance | Description / Projets éligibles | Actions liées | Montant |
|--|--|------------|------------|---|---------------|--|
| Soutien au photovoltaïque |  ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE L'Europe s'invente chez nous | Subvention | Permanente | <p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités • Les associations • Les entreprises • Les bailleurs sociaux, au sens de l'article R323-1 du CCH • Les copropriétés • Les projets participatifs et citoyens • Les SCI sont éligibles pour : 1) des projets portant sur des meublés de tourisme 2) des projets dont l'usage n'est pas destiné à du logement. Dans ce dernier cas, la SCI doit être une émanation d'un bénéficiaire listé ci-dessus. | 31 - 34 | <p>Entre 30 et 60%, avec plafond variable</p> <p>Voir détail selon cas de figure</p> |
| Soutien projet énergie renouvelable (EnR) – Accompagnement au montage de projets EnR participatifs |  ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE L'Europe s'invente chez nous | Prêt | Permanente | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux démarches de concertation favorisant l'acceptabilité de projets énergies • Mission d'accompagnement au montage de projets EnR participatifs et citoyens : assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la définition du projet, la structuration juridique (mode de gouvernance, ...), le modèle économique, les choix techniques et la stratégie de « recrutement » de citoyens. | 34 | <p>Max 70% (plafond de 15 000 €)</p> |
| Financer une étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale |  AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE | Subvention | Permanente | <p>Bénéficiaires : Collectivités, entreprises, associations.</p> <p>Projets d'installation de production de chaleur renouvelable ou de récupération.</p> | 33 | <p>Non précisé</p> |

Aides transverses

| Nom | Porteur(s) | Nature | Récurrence | Description / Projets éligibles | Actions liées | Montant |
|--|--|---|---|--|---------------|---|
| Muscler votre transition écologique avec l'accélérateur de transitions |   | Subvention Ingénierie technique Ingénierie juridique / administrative | Clôturé le 30/09/2021 A suivre pour une reconduction potentielle | <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de PCAET Organisation de relance territoriale Pilotage de l'enjeux de la transition écologique dans le cadre d'un CRTE | 27 | Expertise technique Appui recherche de financements Aide au recrutement d'un chargé de projet, financement d'un plan de communication et formation Aide à hauteur de 70% du coût du conseiller référentiel de transition écologique (Cit'ergie et économie circulaire) |